Fédération Internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève

Rapport de l'auditeur indépendant
à l'attention du Président de la Fédération
Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge

Comptes consolidés 2020

KPMG SA
Genève, le 27 juillet 2021

KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève 26

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

Rapport de l'auditeur indépendant des comptes consolidés traduits de la Rapport de l'auditeur indépendant des comptes consolidés traduits de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève

Les comptes consolidés traduits de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (« la Fédération »), comprenant l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des variations des réserves, l'état consolidé des flux de trésorerie et les notes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont tirés des comptes consolidés audités en anglais de la Fédération, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020. En date du 28 avril 2021, nous avons émis notre rapport d'audit avec une opinion d'audit non qualifiée sur ces comptes consolidés préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS).

Le rapport d'audit et les comptes traduits en français ci-joints sont présentés sur les pages 6 à 57.

Cordialement,

KPMG SA

Hélène Béguin
Expert-réviseur agréée

Steven Gras

Genève, le 27 juillet 2021

© 2021 KPMG SA, société anonyme suisse, est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.

Entreprise certifiée EXPERTsuisse

KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève 26

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'attention du Président de la Fédération sur les comptes consolidés de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève

Rapport sur l'audit du groupe

Opinion d'audit

En notre qualité d'auditeur indépendant, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (« la Fédération »), comprenant l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des variations des réserves, l'état consolidé des flux de trésorerie et les notes pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2020 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS).

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec les International Standards on Auditing (ISA). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe ». Nous sommes indépendants de la fédération, conformément aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. La direction est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

© 2021 KPMG SA, société anonyme suisse, est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.

Entreprise certifiée EXPERTsuisse

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec les International Standards on Auditing (ISA) permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec les ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

— Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
— Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe.
— Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
— Nous évaluons si l'établissement du bilan par les responsables de la gestion selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.
— Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe.
— Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec les responsables de la gestion et du contrôle ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

KPMG SA

Hélène Béguin
Expert-réviseur agréée

Elodie Elloy
Expert-réviseur agréée

Genève, le 28 avril 2021

Annexe :

- États financiers consolidés comprenant l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des variations des réserves, l'état consolidé des flux de trésorerie et les notes pour l'exercice arrêté à cette date.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2020

Page

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL ……..…….....6
ÉTAT CONSOLIDÉ DE SITUATION FINANCIÈRE …….....7
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES RÉSERVES ……..…..……...8
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE……...……..……...9

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Activités et organisation 10
2. Déclaration de conformité et base de préparation 11
3. Monnaie de fonctionnement et de présentation 13
4. Estimations et jugements comptables déterminants 13
5. Pandémie de Covid-19 13
6. Contributions volontaires et dons 15
7. Produit des services 15
8. Charges opérationnelles 17
9. Produits/(charges) financiers nets 19
10. Autres éléments du résultat global 19
11. Projet de Filet de sécurité sociale d'urgence (ESSN) 20
12. Trésorerie et équivalents de trésorerie 21
13. Placements 21
14. Créances 22
15. Avances et actifs sur contrats 23
16. Biens immobiliers, véhicules et équipements 24
17. Immobilisations incorporelles 25
18. Provisions 25
19. Produits différés et engagements découlant de contrats 26
20. Prêts et emprunts 26
21. Avantages postérieurs à l'emploi : engagements de retraite, nets 27
22. Réserves assujetties à des restrictions 33
23. Réserves attribuées 33
24. Instruments financiers – Justes valeurs et gestion des risques 34
25. Contrats de location 38
26. Engagements de capitaux 40
27. Actifs et passifs éventuels 40
28. Parties liées 41
29. Performance par rapport au budget (non audité) 43
30. Charges par résultats par rapport au budget (non audité) 44
31. Charges par structure par rapport au budget (non audité) 44
32. Principales méthodes comptables 45
33. Normes, amendements et interprétations nouveaux 57

Public

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

	Note	Assujettis à des restrictions 2020 CHF 000	Non restreints 2020 CHF 000	Total 2020 CHF 000	Total 2019 CHF 000 (réitérés)
ACTIVITÉS POURSUIVIES					
Contributions statutaires		-	36 432	36 432	35 567
Contributions volontaires		104 894	526	105 420	150 038
Contributions volontaires à l'appel Covid-19	5	113 975	-	113 975	-
Total Contributions volontaires	6	218 869	526	219 395	150 038
Dons		97 295	29 396	126 691	140 024
Dons à l'appel Covid-19	5	90 954	-	90 954	-
Total Dons	6	188 249	29 396	217 645	140 024
Produit des prestations de services	7	65 178	80	65 258	31 652
Autres produits		1 760	921	2 681	2 909
Total ACTIVITÉS POURSUIVIES		474 056	67 355	541 411	360 190
CHARGES OPÉRATIONNELLES					
Intervention humanitaire		149 450	-	149 450	131 461
Intervention humanitaire Covid-19	5	135 826	-	135 826	-
Total Intervention humanitaire		285 276	-	285 276	131 461
Activités thématiques		121 847	-	121 847	110 703
Autres ressources (Programmes)	8	407 123	-	407 123	242 164
Services supplémentaires	8	25 952	-	25 952	29 107
Ressources ordinaires	8	-	29 261	29 261	64 012
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES		433 075	29 261	462 336	335 283
EXCÉDENT NET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		40 981	38 094	79 075	24 907
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS					
Produits financiers	9	-	5 875	5 875	7 128
Charges financières	9	(134)	(521)	(655)	(963)
(CHARGES)/PRODUITS FINANCIERS NETS		(134)	5 354	5 220	6 165
EXCÉDENT NET DE L'EXERCICE		40 847	43 448	84 295	31 072
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL					
Élements qui ne seront pas reclassés par la suite dans le compte de résultat					
(Pertes) actuarielles sur régimes à prestations définies	21	(1 458)	(2 133)	(3 591)	(9 531)
Éléments qui seront ou pourront être reclassés par la suite dans le compte de résultat					
Couverture de flux de trésorerie	10	-	29	29	(96)
Total RÉSULTAT DE L'EXERCICE AU TITRE DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		(1 458)	(2 104)	(3 562)	(9 627)
TOTAL RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		39 389	41 344	80 733	21 445
À affecter aux :					
Réserves assujetties à des restrictions	22	39 389	-	39 389	17 207
Réserves générales		-	41 344	41 344	4 238
		39 389	41 344	80 733	21 445

Il n'y a pas eu, durant l'exercice, d'activité abandonnée.

Les informations comparatives sont réitérées pour corriger une erreur, voir note 2 pour de plus amples détails.

Les notes figurant sur les pages 10 à 57 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Public

ÉTAT CONSOLIDÉ DE SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE

	Note	2020 CHF 000	2019 CHF 000 (réitérés)
ACTIF			
Actif circulant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		102 963	119 647
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Projet ESSN	11	100 692	144 902
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	203 655	264 549
Placements	13	237 193	124 391
Créances	14	150 210	116 072
Avances et actifs sur contrats	15	7 237	6 602
Avances - Projet ESSN	11	26 608	-
Total Avances et actifs sur contrats		33 845	6 602
Autres actifs circulants		2 340	1 614
Total Actif circulant		627 243	513 228
Actif immobilisé			
Placements	13	48 000	35 000
Créances	14	61 846	58 662
Biens immobiliers, véhicules et équipements	16	119 109	126 509
Immobilisations incorporelles	17	6 663	2 469
Total Actif immobilisé		235 618	222 640
Total ACTIF		862 861	735 868
PASSIFS ET RÉSERVES			
Passifs à court terme			
Comptes créditeurs et charges à payer		31 999	29 728
Avantages à court terme du personnel		5 736	4 472
Provisions	18	39 601	41 195
Passifs - Projet ESSN	11	127 300	144 902
Produits différés et engagements découlant de contrats	19	191 122	107 339
Prêts et emprunts	20	3 246	3 169
Total Passifs à court terme		399 004	330 805
Passifs à long terme			
Produits différés	19	44 432	50 709
Prêts et emprunts	20	63 710	66 245
Engagements de retraite, nets	21	57 551	70 678
Total Passifs à long terme		165 693	187 632
Total PASSIFS		564 697	518 437
Réserves			
Réserves assujetties à des restrictions	22	209 391	170 487
Réserves générales		71 137	45 059
Réserves attribuées	23	17 636	1 885
Total RÉSERVES		298 164	217 431
Total PASSIFS et RÉSERVES		862 861	735 868

Les informations comparatives sont réitérées pour corriger une erreur, voir note 2 pour de plus amples détails.

Les notes figurant sur les pages 10 à 57 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES RÉSERVES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

2020	Notes	Réserves assujetties à des restrictions CHF 000	Réserves générales CHF 000	Réserves attribuées CHF 000	Total CHF 000
Solde au 1er janvier		170 487	45 059	1 885	217 431
Excédent net de l'exercice		40 847	43 448	-	84 295
Autres éléments du résultat global	10 & 21	(1 458)	(2 104)	-	(3 562)
Total Autres éléments du résultat global de l'exercice		39 389	41 344	-	80 733
Utilisés durant l'exercice	23	71	74	(145)	-
Allocations durant l'exercice	23	(556)	(15 340)	15 896	-
Solde au 31 décembre	22 & 23	209 391	71 137	17 636	298 164

2019	Notes	Réserves assujetties à des restrictions CHF 000	Réserves générales CHF 000 (réitérés)	Réserves attribuées CHF 000	Total CHF 000 (réitérés)
Solde au 31 décembre 2018		153 378	39 671	2 930	195 979
Ajustement du solde d'ouverture		44	(38)	-	6
Solde ajusté au 1er janvier 2019		153 422	39 633	2 930	195 985
Excédent net de l'exercice		20 337	10 736	-	31 073
Autres éléments du résultat global	10 & 21	(3 129)	(6 498)	-	(9 627)
Total Autres éléments du résultat global de l'exercice		17 208	4 238	-	21 446
Utilisés durant l'exercice	23	3	1 791	(1 794)	-
Allocations durant l'exercice	23	(146)	(603)	749	-
Solde au 31 décembre	22 & 23	170 487	45 059	1 885	217 431

Les informations comparatives sont réitérées pour corriger une erreur, voir note 2 pour de plus amples détails.

Les notes figurant sur les pages 10 à 57 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Public

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

	Note	2020 CHF 000	2019 CHF 000 (réitérés)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Excédent net de l'exercice		84 295	31 072
Ajustement pour éléments hors trésorerie			
Dépréciation et amortissement	16, 17	10 260	9 120
Actifs en nature	16	(2 620)	(2 176)
Augmentation des provisions	18	(1 594)	9 194
Autres éléments hors trésorerie		6 081	1 940
Coûts financiers	9	(8 269)	(7 745)
		3 858	10 333
Variations du fonds de roulement			
Fonds reçus à l'avance - Projet ESSN	11	(17 602)	144 902
Créances, nettes	14	(37 322)	(5 684)
Avances et actifs sur contrats	15	(27 243)	703
Contributions de retraite payées d'avance	21	(21 000)	-
Dettes		2 300	(8 487)
Produits différés et engagements découlants de contrats	19	80 126	11 502
Autres		(125)	(681)
Variation nette du fonds de roulement		(20 866)	142 255
FLUX DE TRÉSORERIE NETS TIRÉS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		67 287	183 660
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes	9	1 985	1 898
Produits de la cession de biens immobiliers, de véhicules et d'équipements	16	3 483	2 675
Produits de la vente de placements	13	1 588	8 962
Acquisition de biens immobiliers, véhicules, équipements et immobilisations	16,17	(9 710)	(18 596)
Acquisition de placements	13	(123 500)	(41 137)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(126 154)	(46 198)
FLUX DE TRÉSORERIE (LIÉS AUX)/TIRÉS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit des prêts et des emprunts	20	-	4 206
Remboursement de prêt	20	(1 416)	(1 415)
Paiements locatifs	25	(2 865)	(1 570)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS (LIÉS AUX)/TIRÉS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(4 281)	1 221
(DIMINUTION)/AUGMENTATION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, NET		(63 148)	138 683
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE		264 549	125 141
Incidence des variations de change sur la trésorerie		2 254	725
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	12	203 655	264 549

Les informations comparatives sont réitérées pour corriger une erreur, voir note 2 pour de plus amples détails.

En 2019, CHF 1 883k liés aux intérêts et aux dividendes perçus ont été inclus dans les flux de trésorerie tirés des activités poursuivies. Dans les présents états financiers consolidés, les intérêts et les dividendes perçus à hauteur de CHF 1 984k et le montant comparatif de 2019 ont été inclus dans les flux de trésorerie tirés des activités d'investissement. Ce changement a été effectué afin de mieux aligner les informations relatives aux flux de trésorerie sur les activités d'investissement.

Les notes figurant sur les pages 10 à 57 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Public

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Les informations contenues dans les notes accompagnant les états financiers ont été actualisées pour l'année 2020. Les informations les moins pertinentes ont été supprimées, le contenu a été simplifié et certaines positions financières de moindre importance ont été regroupées de façon que les informations les plus importantes apparaissent de manière plus claire pour ceux qui utilisent les états financiers consolidés.

1. Activités et organisation

Fondée en 1919, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération) est une organisation composée de 192 Sociétés membres, régie par un Conseil de direction et dotée d'un Secrétariat qui lui fournit un soutien en matière de gestion. Plus de 60 délégations ont été installées dans des sites stratégiques pour soutenir les activités dans le monde. Le Secrétariat de la Fédération a son siège à l'adresse suivante : 17, Chemin des Crêts, Petit-Saconnex, 1209 Genève (Suisse).

La Fédération a pour mission d'améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables en mobilisant le pouvoir de l'humanité. Soutenant l'action de ses 192 Sociétés nationales membres, elle œuvre avant, pendant et après les catastrophes et les urgences sanitaires pour répondre aux besoins et améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables. Elle agit de façon impartiale, sans distinction fondée sur la nationalité, la race, le sexe, les croyances religieuses, la classe ou les opinions politiques.

En 1996, la Fédération a conclu avec le gouvernement suisse un accord de siège qui reconnaît la personnalité internationale de l'organisation et confirme qu'elle est exemptée de tous les impôts et taxes suisses. La Fédération agit en tant qu'institution dotée de la personnalité juridique, conformément à ses propres Statuts, qui définissent ses droits et obligations. Elle répond seule, à l'exclusion de ses Sociétés membres, de tous ses actes et engagements.

La Fédération, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) forment ensemble le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'Assemblée générale, composée de délégués des Sociétés nationales membres, est l'organe suprême de la Fédération. Le Conseil de direction, élu par et parmi les membres de l'Assemblée générale, est l'organe qui dirige la Fédération entre deux sessions de l'Assemblée. Il est habilité à prendre des décisions concernant certaines questions financières. La Commission des finances, composée de cinq membres et d'un président nommés à titre personnel par l'Assemblée générale, a pour fonction principale de donner son avis sur les questions financières touchant la Fédération. La Commission d'audit et de gestion des risques, composée de cinq membres et d'un président nommés à titre personnel par l'Assemblée générale, a pour fonction principale de donner son avis sur toutes les questions relatives à l'audit et à la gestion des risques touchant la Fédération.

Le Plan et budget bisannuel de la Fédération est approuvé par l'Assemblée générale. Une fois le Plan et budget approuvé, le secrétaire général et la direction de la Fédération sont chargés d'assurer les recettes projetées et de mettre en œuvre les objectifs du plan.

Les principales activités de la Fédération, telles qu'approuvées dans le Plan et budget pour les années 2020 et 2021, sont les suivantes :

Catégorie budgétaire	**Activité**	**Description**
Activités au titre des Autres ressources (assujetties à des restrictions)	**Programmes** -Interventions humanitaires - Activités thématiques	Soutenir les Sociétés nationales : - dans la mise en œuvre de leurs programmes en faveur des populations touchées par des catastrophes et vulnérables - dans leur propre développement organisationnel
	Services supplémentaires	Fournir à des Sociétés nationales à titre individuel ou à des groupes de Sociétés nationales des services efficaces du point de vue des coûts, pertinents et axés sur la demande
Activités au titre des Ressources ordinaires (générales)[1]	Activités de la gouvernance et du Secrétariat	Permettre à la Fédération de jouer son rôle statutaire qui consiste à agir en tant qu'organe permanent de liaison et de coordination entre les Sociétés nationales, à représenter la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sur le plan mondial et à fournir des services à l'ensemble du réseau

[1] La Fédération peut parfois recevoir des ressources assorties de certaines restrictions pour des activités relevant du budget des Ressources ordinaires. Ces montants sont présentés dans les présents états financiers comme des ressources « générales ».

Public

Les notes 29 à 31 des présents états financiers consolidés contiennent les informations relatives aux résultats par rapport au budget approuvé (non audité), aux charges par résultats par rapport au budget approuvé (non audité) et aux charges par structure par rapport au budget approuvé (non audité).

Les états financiers de la Fédération présentés ici pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont consolidés de façon à inclure les activités de l'International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies at the United Nations, Inc. (IFRC at the UN Inc.) et de la Fondation pour la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fondation), celles du Secrétariat à Genève, de toutes les délégations de la Fédération, de l'Assemblée générale, du Conseil de direction et des commissions statutaires, y compris de la Commission d'audit et de gestion des risques, du Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation, du Comité des élections, de la Commission des finances et de la Commission de la jeunesse. Il convient de noter que la Fondation a été liquidée le 17 janvier 2020 et que cette liquidation n'a pas eu d'impact significatif. La Fédération tient compte, dans les présents états financiers, des intérêts dont elle dispose dans des opérations sous contrôle conjoint. Pour ce faire, elle reconnaît proportionnellement les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges liés aux intérêts qu'elle tire de ces opérations. Les états financiers consolidés présentés ne couvrent pas les résultats des Sociétés nationales membres. Chacune de ces Sociétés nationales a son propre statut juridique, distinct de celui de la Fédération, et la Fédération n'exerce aucun contrôle sur les Sociétés nationales.

2. Déclaration de conformité et base de préparation

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS – *International Financial Reporting Standards*) et sont présentés conformément au Règlement financier de la Fédération. La Commission d'audit et de gestion des risques a donné son accord à la publication des états financiers consolidés le 28 avril 2021.

Les normes IFRS ne contiennent pas d'orientation spécifique pour les organisations à but non lucratif et pour les organisations non gouvernementales en ce qui concerne le traitement comptable et la présentation des états financiers. Pour toutes les questions qui ne sont pas traitées par les IFRS ou lorsque les IFRS n'indiquent pas comment traiter des transactions spécifiques au secteur à but non lucratif, les principes comptables choisis sont basés sur les principes généraux des IFRS, tels qu'ils sont énoncés dans le Cadre conceptuel de l'information financière de l'IASB.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, sauf indication contraire. Les détails des politiques comptables de la Fédération, y compris les changements effectués durant l'année figurent à la note 32 des présents états financiers consolidés.

Correction d'une erreur

Il n'y a pas eu, les années précédentes, d'évaluation actuarielle des engagements de retraite découlant des contributions de la Fédération à l'assurance maladie des retraités (voir note 21) qui relèvent des régimes de retraite à prestation définie au titre de l'IAS 19 Avantages du personnel. De fait, aucun montant n'avait été comptabilisé pour ce passif à la fin de chaque exercice, y compris au 31 décembre 2019. Les présents états financiers consolidés ont été corrigés rétrospectivement pour tenir compte de cette erreur comme l'exige la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

Public

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Le tableau suivant présente un résumé de l'impact des corrections sur les états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	Note	Impact de la correction d'une erreur Tel que comptabilisé précédemment CHF 000	Ajustements CHF 000	Tel que réitéré CHF 000
Exercice clos le 31 décembre 2019				
Total ACTIVITÉS POURSUIVIES		360 190	-	360 190
Avantages du personnel - Ressources ordinaires		62 463	152	62 615
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES - Avantages du personnel	8	163 292	152	163 444
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES	8	335 131	152	335 283
EXCÉDENT NET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		25 059	(152)	24 907
EXCÉDENT NET DE L'EXERCICE		31 224	(152)	31 072
Éxcédent de l'exercice au titre des réserves générales		10 888	(152)	10 736
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL				
Pertes actuarielles sur régimes à prestations définies	21	(8 024)	(1 507)	(9 531)
Total RÉSULTAT DE L'EXERCICE AU TITRE DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		23 104	(1 659)	21 445

ÉTAT CONSOLIDÉ DE SITUATION FINANCIÈRE	Note	Impact de la correction d'une erreur Tel que comptabilisé précédemment CHF 000	Ajustements CHF 000	Tel que réitéré CHF 000
1er janvier 2019				
Total ACTIF		495 519	-	495 519
Engagements de retraite, nets	21	47 658	11 549	59 207
Autres		240 333	-	240 333
Total PASSIFS		287 991	11 549	299 540
Réserves générales		51 220	(11 549)	39 671
Autres		156 308	-	156 308
Total RÉSERVES		207 528	(11 549)	195 979
31 décembre 2019				
Total ACTIF		735 868	-	735 868
Engagements de retraite, nets	21	57 470	13 208	70 678
Autres		447 759	-	447 759
Total PASSIFS		505 229	13 208	518 437
Réserves générales		58 267	(13 208)	45 059
Autres		172 372	-	172 372
Total RÉSERVES		230 639	(13 208)	217 431

Public

	Impact de la correction d'une erreur		
	Tel que comptabilisé précédemment	Ajustements	Tel que réitéré
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	**CHF 000**	**CHF 000**	**CHF 000**
Exercice clos le 31 décembre 2019			
Excédent net de l'exercice	31 224	(152)	31 072
Autres éléments hors trésorerie	1 788	152	1 940

3. Monnaie de fonctionnement et de présentation

La monnaie de fonctionnement et de présentation de la Fédération est le franc suisse. Tous les montants ont été arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire.

4. Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers consolidés nécessite le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des politiques comptables de la Fédération, la comptabilisation et les montants indiqués au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des montants indiqués. Les estimations et les hypothèses sont réexaminées de manière constante. Les révisions apportées aux estimations sont comptabilisées de manière prospective.

Tous les jugements, estimations et hypothèses comptables déterminants spécifiques à une note sont précisés dans la note concernée ou dans la politique comptable dont elle relève. Il convient de noter en particulier les éléments suivants :

Jugements comptables
Les informations relatives aux jugements effectués en appliquant les politiques comptables ayant les effets les plus importants sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés figurent dans les notes suivantes :

- Note 32C – Produits des contributions volontaires et des dons : une contribution volontaire est-elle pleinement contrôlée par la Fédération et quel est son traitement comptable ;
- Note 32C – Produits de la prestation de services : le produit des services est-il comptabilisé sur la durée ou à un moment précis.

Estimations et hypothèses
Les informations relatives aux incertitudes liées aux estimations et aux hypothèses présentant un risque significatif de devoir donner lieu à des ajustements importants des montants comptabilisés dans les actifs et les passifs au cours du prochain exercice figurent dans les notes suivantes :

- Note 32H : projet ESSN – principales hypothèses utilisées pour estimer la valeur de l'actif et du passif financier lié à la fourniture d'espèces aux bénéficiaires au titre de la composante B de l'accord conclu avec ECHO ;
- Note 21 – Avantages postérieurs à l'emploi : principales hypothèses actuarielles ;
- Note 32C – Juste valeur des contributions et des dons en nature : principales hypothèses utilisées pour estimer la valeur des contributions et des dons en nature ;
- Note 32N – Comptabilisation et évaluation des provisions et des actifs et passifs éventuels : principales hypothèses relatives à la probabilité et à l'ampleur des flux de ressources.

5. Pandémie de Covid-19

Le 31 janvier 2020, la Fédération lançait un appel d'urgence pour lever CHF 3 millions afin de lui permettre d'aider ses membres à fournir une assistance et un appui aux communautés touchées ou risquant d'être touchées par l'épidémie de nouveau coronavirus. Pour répondre à l'ampleur et à la portée accrue de la crise, cet appel a été révisé plusieurs fois et, le 28 mai 2020, la Fédération publiait un appel révisé pour lever CHF 450 millions sur une période s'étalant jusqu'au 31 décembre 2021. Les fonds levés au titre de cet appel d'urgence couvrent à la fois les allocations aux Sociétés nationales membres et les financements en faveur de l'action menée par le Secrétariat de la Fédération. La répartition est la suivante : CHF 370 millions destinés aux allocations en faveur des cinq régions ; CHF 30 millions destinés à l'action du Secrétariat à Genève ; et CHF 50 millions destinés à être utilisés de manière flexible pour répondre à l'évolution de la nature et des impacts de la pandémie. Les fonds accrus levés au titre de l'appel permettront au réseau de la Fédération de faire face aux points chauds émergents, aux deuxièmes vagues et aux répercussions sociales et économiques croissantes qui affectent la vie et la dignité des personnes et des communautés dans certains pays. L'appel a été une nouvelle fois révisé le 2 février 2021 avec l'adjonction d'une annexe relative à la vaccination contre le Covid-19, portant le montant total de

Public

l'appel à CHF 550 millions jusqu'au 31 décembre 2021. Les CHF 100 millions supplémentaires devraient ainsi permettre de contribuer au déploiement mondial des vaccins contre le Covid-19.

L'appel au titre de la pandémie de Covid-19 est considéré comme une opération d'un nouveau type pour la Fédération. Il est sans précédent du fait de son ampleur, de sa valeur financière et de sa portée mondiale, la Fédération prévoyant d'appuyer simultanément plus de 160 Sociétés nationales dans le cadre d'une seule action. La Fédération finance les appels et les plans nationaux des Sociétés nationales et apporte un soutien essentiellement à distance. Les fonds visant à financer les activités des Sociétés nationales, ils leur sont versés sous forme de contributions monétaires (voir la politique comptable 32D(c)). Tous les fonds versés aux Sociétés nationales au titre de l'appel relatif au Covid-19 sont comptabilisés en tant que Contributions aux Sociétés nationales. Il s'agit d'une approche différente de celle employée pour les autres appels de la Fédération, selon laquelle cette dernière verse généralement des avances sur trésorerie aux Sociétés nationales pour mener les activités en son nom. Dans ces cas, lorsque les Sociétés nationales rendent compte de l'utilisation des fonds, les charges sont comptabilisées en fonction de leur nature. L'approche adoptée dans le cadre de l'appel relatif au Covid-19 met en relief le travail effectué par les Sociétés nationales. Au 31 décembre 2020, 159 Sociétés nationales avaient reçu des allocations au titre de l'appel de la Fédération relatif au Covid-19.

Les produits et les charges sont indiqués séparément dans l'État consolidé du résultat global.

Des informations supplémentaires sont données ci-dessous :

	2020
	CHF 000
ACTIVITÉS POURSUIVIES	
Contributions volontaires	113 975
Dons	90 954
Total ACTIVITÉS POURSUIVIES	204 929
CHARGES OPÉRATIONNELLES	
Intervention humanitaire	
Avantages du personnel	13 564
Articles de secours, transports et entreposage	29 923
Contributions aux Sociétés nationales	71 034
Recouvrement des coûts liés aux services supplémentaires	3 522
Autres coûts et allocations	9 628
Total Coûts directs	127 671
Recouvrement des coûts indirects	8 155
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES	135 826
EXCÉDENT NET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	69 103
Charges financières, nettes	180
FONDS DÉTENUS POUR LES OPÉRATIONS	68 923

Fin 2020, la Fédération a reçu des contributions volontaires et des dons à hauteur de CHF 66 474k qui ne sont pas comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global, mais sont inclus dans les produits différés dans l'État consolidé de situation financière.

Fin 2020, la Fédération avait des créances impayées de donateurs liées à l'appel relatif au Covid-19 de CHF 31 765k qui figurent dans l'État consolidé de situation financière.

Public

6. Contributions volontaires et dons

	Espèces CHF 000	En nature CHF 000	2020 Total CHF 000	2019 Total CHF 000
Sociétés nationales	211 128	8 266	219 394	150 038
Gouvernements	152 097	3 899	155 996	84 840
Institutions multilatérales	23 343	-	23 343	39 285
Entreprises	26 522	-	26 522	7 889
Autres	11 550	235	11 785	8 010
	424 640	12 400	437 040	290 062

En 2019, un montant de CHF 3 296k au titre des pertes nettes de change sur le règlement des annonces de contribution était intégré aux Produits/Charges financiers nets. Dans les présents états financiers consolidés, des pertes nettes de change de CHF 12 032k ainsi que le montant comparatif pour 2019 ont été inclus dans Contributions volontaires et dons.

7. Produits des services

	Note	2020 Assujettis à des restrictions CHF 000	2020 Non restreints CHF 000	2020 Total CHF 000	2019 Total CHF 000
Produits des services		21 425	-	21 425	26 942
Produits des services - Projet ESSN	11	39 534	-	39 534	-
Total Produits des services fournis dans le cadre de contrats avec des clients		60 959	-	60 959	26 942
Produits locatifs		4 219	80	4 299	4 710
Total Produits des services		65 178	80	65 258	31 652

Les Produits des services ci-dessus inclut CHF 11 212k (2019 : CHF 12 090k) liés aux services administratifs et CHF 2 985k (2019 : CHF 9 411k) liés aux services de logistique.

Les produits à recevoir, les actifs visés par les contrats et les engagements découlant de contrats avec les clients étaient les suivants :

		2020 Soldes d'ouverture CHF 000	2020 Soldes de clôture CHF 000
Actifs visés par les contrats	15	2 086	3 355
Engagements découlant de contrats	19	(20 730)	(18 407)
Produits à recevoir des clients	14	9 430	7 204
		(9 214)	(7 848)

		2019 Soldes d'ouverture CHF 000	2019 Soldes de clôture CHF 000
Actifs visés par les contrats	15	4 604	2 086
Engagements découlant de contrats	19	(6 693)	(20 730)
Produits à recevoir des clients	14	8 319	9 430
		6 230	(9 214)

Public

En 2020, il n'y a pas eu d'actifs comptabilisés sur les coûts engagés pour la conclusion ou l'exécution d'un contrat (2019 : zéro), et n'y a pas eu d'éléments contractuels ayant permis la réduction des coûts de transaction pour les revenus de services comptabilisés (2019 : zéro). Le montant inclut dans le solde d'ouverture des Engagements découlant de contrats est pleinement comptabilisé en tant que produit durant la période comptable.

Public

8. Charges opérationnelles

	(a) (c) Avantages du personnel CHF 000	(b) Articles de secours, transports et entreposage CHF 000	Contributions aux Sociétés nationales CHF 000	Dépréciation et amortissement CHF 000	Recouvrement des coûts Services supplémentaires CHF 000	(d) Autres coûts et allocations CHF 000	Recou-vrement des coûts indirects CHF 000	Total 2020 CHF 000	Total 2019 CHF 000 (réitérés)
Intervention humanitaire	59 344	87 335	83 679	249	8 134	29 677	16 858	285 276	131 461
Activités thématiques	41 332	13 112	29 783	407	6 835	20 225	10 153	121 847	110 703
Total Autres ressources (Programmes)	100 676	100 447	113 462	656	14 969	49 902	27 011	407 123	242 164
Service supplémentaires	19 797	4 863	-	3 730	(15 863)	12 477	948	25 952	29 107
Total ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS	**120 473**	**105 310**	**113 462**	**4 386**	**(894)**	**62 379**	**27 959**	**433 075**	**271 271**
Ressources ordinaires	60 095	873	340	5 874	894	(10 856)	(27 959)	29 261	64 012
Total NON RESTREINT	**60 095**	**873**	**340**	**5 874**	**894**	**(10 856)**	**(27 959)**	**29 261**	**64 012**
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES 2020	**180 568**	**106 183**	**113 802**	**10 260**	**-**	**51 523**	**-**	**462 336**	**-**
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES 2019	**163 444**	**67 410**	**9 553**	**9 120**	**-**	**85 756**	**-**	**-**	**335 283**

Conformément au principe de la Fédération relatif au recouvrement intégral des coûts, les coûts directs des programmes et des services sont majorés d'un taux standard de recouvrement des coûts indirects à titre de contribution au financement des coûts indirects engagés aux fins de la fourniture de services de soutien essentiels au succès des opérations. En 2020, le soutien a atteint CHF 27 959k (2019 : CHF 14 887k) et il est ajouté aux réserves générales.

En 2019, CHF 365k liés aux dépréciations de valeur ont été inclus dans Amortissements et dépréciation de valeur. Dans les présents états financiers consolidés, la dépréciation de valeur d'un montant de CHF 54k ainsi que le montant comparatif de 2019 ont été inclus dans Autres coûts et allocations.

Un montant de CHF 13 740k (2019 : zéro) a été inclus dans Autres coûts et allocations pour la provision pour contributions statutaires impayées, voir note 14.

L'information comparative est réitérée pour tenir compte de la correction d'une erreur.

Public

8(a) Coût des avantages du personnel

	2020 Assujettis à des restrictions CHF 000	2020 Non restreints CHF 000	2020 Total CHF 000	2019 Total CHF 000 (réitérés)
Salaires et traitements	102 317	49 262	151 579	135 902
Services fournis	6 885	32	6 917	6 896
Indemnités de fin de contrat de travail	733	(1 282)	(549)	1 095
Charges sociales	2 337	1 238	3 575	3 451
Coûts des régimes de retraite – régimes à prestations définies	8 201	10 845	19 046	16 100
	120 473	60 095	180 568	163 444

8(b) Articles de secours, transport et entreposage

	2020 Assujettis à des restrictions CHF 000	2020 Non restreints CHF 000	2020 Total CHF 000	2019 Total CHF 000
Articles de secours	92 046	50	92 096	55 981
Transport et entreposage	13 263	823	14 086	11 758
	105 309	873	106 182	67 739

8(c) Charges en nature

Les contributions en nature et les dons sont comptabilisés comme contributions et charges conformément à la politique comptable énoncée à la note 32C. Les contributions en nature suivantes sont incluses dans les charges totales :

	2020 CHF 000	2019 CHF 000
Coûts des avantages du personnel	6 857	6 803
Articles de secours	1 480	2 723
Dépréciation des terrains et bâtiments	2 618	2 321
Coûts d'exploitation des locations	926	934
Transport et entreposage	432	217
	12 313	12 998

8(d) Autres coûts et allocations

	2020 Assujettis à des restrictions CHF 000	2020 Non restreints CHF 000	2020 Total CHF 000	2019 Total CHF 000
Véhicules et équipements	12 813	199	13 012	7 777
Administration, bureaux et frais généraux	9 992	2 462	12 454	13 297
Frais d'expertise	7 675	478	8 153	7 880
Ateliers et formation	6 804	93	6 897	15 029
Voyages	4 538	592	5 130	15 013
Information	3 697	516	4 213	4 782
Autres coûts et allocations	16 860	(15 196)	1 664	21 978
	62 379	(10 856)	51 523	85 756

Les Autres coûts et allocations contiennent des provisions pour des opérations dans lesquelles il y a eu une augmentation des avances opérationnelles qui n'a pas été signalée à la date de la présentation des informations financières (voir note 18). Il n'y a pas d'autres montants spécifiques, significatifs ou inhabituels dans Autres coûts et allocations.

Public

9. Produits/(charges) financiers nets

	2020 Assujettis à des restrictions CHF 000	2020 Non restreints CHF 000	2020 Total CHF 000	2019 Total CHF 000
Intérêts perçus sur les dépôts bancaires	-	1	1	15
Dividendes sur fonds de placements en actions	-	600	600	564
Intérêts perçus sur fonds obligataires mondiaux	-	1 384	1 384	1 319
Produits de cession de parts dans des fonds mondiaux de placements en actions et des fonds obligataires mondiaux	-	-	-	38
Changement de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le résultat, net	-	3 890	3 890	5 087
Gains nets de change sur la réévaluation d'actifs et de passifs	-	-	-	105
Produits financiers	-	5 875	5 875	7 128
Pertes nettes de change sur la réévaluation d'actifs et de passifs	(134)	(381)	(515)	(909)
Pertes issues de la cession de parts dans des fonds mondiaux de placements en actions et des fonds obligataires mondiaux	-	(17)	(17)	-
Pertes nettes au titre des couvertures de flux de trésorerie	-	(123)	(123)	(54)
Charges financières	(134)	(521)	(655)	(963)
(Charges)/produits financiers nets	(134)	5 354	5 220	6 165

10. Autres éléments du résultat global

Couvertures de flux de trésorerie	2020 CHF 000 Valeur contrat	2020 CHF 000 Solde juste valeur	2019 CHF 000 Valeur contrat	2019 CHF 000 Solde juste valeur
Contrats de change à terme en euros	3 834	-	4 067	(23)
Contrats de change à terme en dollars É.U.	975	-	1 986	(6)
Total Couvertures de flux de trésorerie	4 809	-	6 053	(29)

Mouvement dans Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés par la suite par le résultat	2020 CHF 000	2019 CHF 000
Couverture de flux de trésorerie – part effective des changements de juste valeur	-	29
Montants reclassés des autres éléments du résultat global vers les activités poursuivies et les charges opérationnelles	(29)	67
	(29)	96

Flux de trésorerie escomptés par la suite	2020 CHF 000 Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels CHF 000 1 - 6 mois	2019 CHF 000 Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels CHF 000 1 - 6 mois
Contrats de change à terme utilisés à des fins de couverture				
- Sortie	(4 809)	-	(29)	(6 082)
- Entrée	4 809	-	-	6 053
	-	-	(29)	(29)

Public

En 2020, la Fédération a conclu des contrats à terme sur devises venant à échéance le 31 mars 2021, pour couvrir le risque de change de contributions statutaires d'un montant de CHF 3 834k versées en euros et de CHF 975k versées en dollars des États-Unis. Les couvertures étaient désignées comme Couvertures de flux de trésorerie pour les besoins de la comptabilité des couvertures. Les montants transférés au compte de résultat s'élevaient à CHF 29k (2019 : CHF 67k). Le règlement des contrats de change à terme de 2019 a donné lieu à une perte nette réalisée de CHF123k (2019 : CHF 54k).

11. Projet de Filet de sécurité sociale d'urgence (ESSN)

11(a) Contrat initial

Le projet ESSN fait partie de la facilité de l'Union européenne pour les réfugiés en Turquie (FRIT) qui distribue des espèces aux familles réfugiées vulnérables en Turquie. Le 2 octobre 2019, la Fédération et la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO) ont conclu un accord d'un montant de EUR 500 000k (environ CHF 543 000k) pour le projet ESSN en Turquie, dont le calendrier de mise en œuvre s'étale sur 26 mois jusqu'au 31 octobre 2021. La Fédération met le projet en œuvre avec la Société du Croissant-Rouge turc. Le projet ESSN comprend trois composantes essentielles :

Composante A : Identification des bénéficiaires

Composante B : Fourniture d'une aide en espèces en temps opportun pour répondre aux besoins essentiels des bénéficiaires

Composante C : Suivi global, évaluation, redevabilité et apprentissage

La distribution d'espèces aux bénéficiaires au titre de la Composante B mentionnée ci-dessus s'élève à EUR 448 620k (environ CHF 487 201k) de la valeur contractuelle initiale. Conformément aux politiques comptables de la Fédération (note 32H(c)), la distribution d'espèces aux bénéficiaires au titre de la Composante B mentionnée ci-dessus ne constitue pas une obligation de prestation en vertu de l'accord ESSN. La Fédération redistribue des espèces fournies par ECHO à des bénéficiaires désignés. Cette partie du contrat est comptabilisée en tant que passif financier dans l'État consolidé de situation financière. Elle n'est pas comptabilisée dans l'État consolidé du résultat global.

Les soldes relatifs à la distribution d'espèces aux bénéficiaires sont indiqués séparément dans l'État consolidé de position financière et se résument comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie – projet ESSN (voir note 12)
La trésorerie et les équivalents de trésorerie contiennent un montant de CHF 100 692k (2019 : CHF 144 902k) détenu auprès des banques Citibank et Crédit Agricole Indosuez en vue de sa distribution ultérieure aux bénéficiaires au titre de l'ESSN. Ce solde est séparé du reste de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans l'État consolidé de situation financière.

Pour le projet ESSN, la Commission des finances de la Fédération a accepté une dérogation à ses directives de placement qui, normalement, limitent le dépôt à tout moment, auprès de l'une ou de l'autre des institutions financières, à 25 % des avoirs totaux de la Fédération en trésorerie et en placements.

Avances – projet ESSN (voir note 15)
Une somme de CHF 26 608k (2019 : zéro) figure dans les avances. Il s'agit du solde de fonds détenus par la Société du Croissant Rouge turc en vue de sa distribution ultérieure aux bénéficiaires au titre de l'ESSN (Composante B). Ce montant sera soit distribué par la Société du Croissant-Rouge turc aux bénéficiaires, soit restitué à la Fédération. Ce solde est séparé des autres créances dans l'État consolidé de situation financière.

Passifs – Projet ESSN
Les passifs du projet ESSN se divisent en deux parties :

- les passifs d'un montant de CHF 94 373k (2019 : CHF zéro), correspondant au montant estimé à verser aux bénéficiaires ayant déjà reçu une carte de paiement au titre du contrat ESSN initial (Composante B) ;
- les passifs au 31 décembre 2020 d'un montant de CHF 32 927k, correspondant aux fonds reçus d'ECHO qui excèdent les fonds à verser aux bénéficiaires. Ce montant sera distribué dans le cadre du contrat révisé (voir 11(b) ci-dessous). Les passifs au 31 décembre 2019 comprennent un montant de 144 902k reçu d'ECHO avant le démarrage du projet, pour distribution ultérieure aux bénéficiaires.

Ces passifs du projet ESSN sont indiqués séparément des autres passifs dans l'État consolidé de situation financière.

Le Produit des prestations de services (note 7) comprend un montant de CHF 39 534k (2019 : zéro) lié aux autres parties du contrat ESSN. À fin 2020, la Fédération avait reçu à l'avance d'ECHO un montant de CHF 15 670k (2019 : CHF 18 567k) pour des services à fournir au titre des autres parties du contrat ESSN. Ce montant est comptabilisé en tant que Engagements découlant de contrats.

Les charges au titre des autres parties du contrat ESSN sont incluses dans les Dépenses thématiques.

Public

Le recouvrement des coûts indirects de la Fédération ne s'applique qu'aux premiers CHF 50 000k de coûts, conformément à la politique comptable de la Fédération qui consiste à plafonner le recouvrement des coûts indirects dans le cadre d'opérations de grande ampleur (note 32O).

11(b) Contrat révisé

Le 21 décembre 2020, la Fédération et ECHO ont révisé cet accord, portant sa valeur à EUR 900 000k (environ CHF 976 400k) et prolongeant le délai de mise œuvre à 38 mois jusqu'au 31 octobre 2022. Cette révision a accru la Composante B du contrat, dont le montant total atteint EUR 806 989k (environ CHF 875 493k). Cette modification contractuelle est comptabilisée en tant que contrat séparé conformément à la norme IFRS 15 et n'a aucun impact sur les présents États financiers consolidés.

12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2020 CHF 000	2019 CHF 000
Avoirs en caisse	390	446
Liquidités en banque	203 265	232 557
Dépôts bancaires (échéance < 3 mois)	-	31 546
	203 655	264 549

Le solde des liquidités en banque ci-dessus inclut un montant de CHF 100 692k (2019 : CHF 144 902k) pour la distribution d'espèces aux bénéficiaires au titre de la Composante B du projet ESSN (voir note 11).

13. Placements

	2020 CHF 000	2019 CHF 000
Dépôts bancaires comptabilisés au coût amorti (voir note 12)		
Placements à court terme (échéance > 3 mois)	98 000	30 000
Placements à long terme (échéance > 1 an)	48 000	35 000
Total Dépôts bancaires comptabilisés au coût amorti	146 000	65 000
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		
Fonds obligataires mondiaux	98 864	67 280
Fonds mondiaux de placements en actions	40 329	27 111
Total Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	139 193	94 391
Total Placements	285 193	159 391
Placements courants	237 193	124 391
Placements non courants	48 000	35 000
Total Placements	285 193	159 391

Public

14. Créances

	2020 CHF 000	2019 CHF 000
Débiteurs		
Contributions statutaires	29 684	31 493
Provisions pour pertes de crédit attendues	(15 944)	(31 493)
	13 740	-
Contributions volontaires	162 377	136 830
Provisions pour pertes de crédit attendues	(1 720)	(3 304)
	160 657	133 526
Sociétés nationales	34 829	35 159
Provisions pour pertes de crédit attendues	(1 909)	(1 192)
	32 920	33 967
Autres débiteurs (voir note ci-dessous)	1 112	3 160
Provisions pour pertes de crédit attendues	(9)	(3)
	1 103	3 157
Total Débiteurs	208 420	170 650
Autres créances	3 636	4 084
Total Créances	212 056	174 734
Créances à court terme	150 210	116 072
Créances à long terme	61 846	58 662
Total Créances	212 056	174 734

En 2019, un montant de CHF 27 494k pour Débiteurs, Contributions statutaires était inclus dans les Créances à court terme. Dans les présents États financiers consolidés, un montant de CHF 25 058k pour Débiteurs, Contributions statutaires ainsi que le montant comparatif de 2019 ont été inclus dans les Créances à long terme.

Les mouvements des provisions des pertes de crédit attendues sont les suivants :

	Provision pour contributions volontaires à recevoir CHF 000	Provision pour comptes débiteurs des Sociétés nationales CHF 000	Provision pour contributions statutaires impayées CHF 000	Provision pour autres créances CHF 000	Total CHF 000
2020					
Solde au 1er janvier	3 304	1 192	31 493	3	35 992
Mouvements des provisions pour pertes de crédit	1 957	787	(11 450)	17	(8 689)
Créances amorties durant l'exercice	(2 841)	-	-	(10)	(2 851)
Montants non utilisés annulés	(700)	(70)	(4 099)	(1)	(4 870)
Solde au 31 décembre	1 720	1 909	15 944	9	19 582
2019					
Solde au 1er janvier	2 130	1 161	34 765	222	38 278
Mouvements des provisions pour pertes de crédit	3 548	197	(3 272)	225	698
Créances amorties durant l'exercice	(1 580)	-	-	(226)	(1 806)
Montants non utilisés annulés	(794)	(166)	-	(218)	(1 178)
Solde au 31 décembre	3 304	1 192	31 493	3	35 992

Public

Les provisions pour pertes de crédit attendues ci-dessus incluent une perte de valeur de CHF 1 447k (2019 : CHF 902k) pour des créances et des actifs sur contrats relatifs à des contrats passés avec des clients (voir note 7).

La provision pour couvrir les contributions statutaires non acquittées est fondée sur la probabilité de paiement estimée par la Fédération. Au 31 décembre 2020, la Fédération a revu son évaluation concernant un montant de CHF 13 740 pour des contributions statutaires non acquittées, qui est passé de créance risquée à susceptible d'être payée (31 décembre 2019 : CHF zéro). La provision pour couvrir les contributions statutaires non acquittées ne dispense pas les Sociétés nationales membres de l'obligation de payer les montants dus.

Échéance des créances	**Non échus**	**Échus 1-60 jours**	**Échus 61-90 jours**	**Échus plus de 90 jours**	**Total**
	CHF 000	**CHF 000**	**CHF 000**	**CHF 000**	**CHF 000**
2020					
Valeur comptable brute	181 491	5 835	2 588	41 724	231 638
Provisions pour pertes de crédit	-	-	-	(19 582)	(19 582)
Créances	181 491	5 835	2 588	22 142	212 056

	Non échus	**Échus 1-60 jours**	**Échus 61-90 jours**	**Échus plus de 90 jours**	**Total**
	CHF 000	**CHF 000**	**CHF 000**	**CHF 000**	**CHF 000**
2019					
Valeur comptable brute	153 900	8 434	2 186	46 206	210 726
Provisions pour pertes de crédit	-	-	-	(35 992)	(35 992)
Créances	153 900	8 434	2 186	10 214	174 734

15. Avances et actifs sur contrats

	2020	**2019**
	CHF 000	**CHF 000**
Avances	3 882	4 516
Avances - Projet ESSN	26 608	-
Total Avances	30 490	4 516
Actifs sur contrats	3 355	2 086
Total Avances et actifs sur contrats	33 845	6 602

Le solde des avances comprend un montant de CHF 26 608k (2019 : zéro) qui représente le solde de fonds détenus par la Société du Croissant-Rouge turc en vue de sa distribution ultérieure aux bénéficiaires au titre du projet ESSN (Composante B). Ce montant sera soit distribué aux bénéficiaires par la Société du Croissant-Rouge turc, soit restitué à la Fédération (voir note 11).

Public

16. Biens immobiliers, véhicules et équipements

	Terrains et bâtiments CHF 000	Travaux en cours CHF 000	Véhicules CHF 000	Autres équipements CHF 000	2020 Total CHF 000	2019 Total CHF 000
Coût						
Solde au 1er janvier	111 281	1 102	28 624	4 393	145 400	86 088
Acquisitions	2 782	(105)	4 704	294	7 675	65 257
Transfert depuis Travaux en cours	997	(997)	-	-	-	-
Ventes et mises au rebut	(1 044)	-	(7 539)	(58)	(8 641)	(4 778)
Reclassification des actifs détenus en vue de la vente, net	-		(808)	-	(808)	(1 167)
Solde au 31 décembre	114 016	-	24 981	4 629	143 626	145 400
Amortissements cumulés et dépréciation de valeur						
Solde au 1er janvier	(5 242)	-	(10 891)	(2 758)	(18 891)	(14 094)
Amortissement pour l'exercice	(6 728)	-	(2 992)	(302)	(10 022)	(8 546)
Ventes et mises au rebut	574	-	3 545	56	4 175	3 117
Dépréciation de valeur	-	-	77	-	77	(122)
Reclassification des actifs détenus en vue de la vente, net	-	-	144	-	144	754
Solde au 31 décembre	(11 396)	-	(10 117)	(3 004)	(24 517)	(18 891)
Valeur comptable nette au 31 décembre	102 620	-	14 864	1 625	119 109	126 509
Valeur comptable nette au 1er janvier	106 039	1 102	17 733	1 635	126 509	69 204

La catégorie Autres équipements comprend principalement les équipements informatiques, les générateurs, les unités Rubhall (grandes tentes) et le matériel de bureau.

La catégorie Biens immobiliers, véhicules et équipements comprend des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation de CHF 4 247k (2019 : CHF 5 004k) relatifs à des biens immobiliers et des équipements en location (voir note 25).

L'amortissement des immobilisations corporelles comprend un montant de CHF 2 684k (2019 : CHF 1 376k) relatif à des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et un montant de CHF 2 622k (2019 : CHF 2 321k) relatif à des actifs reçus sous la forme de dons en nature.

La Fédération s'est installée dans les nouveaux locaux de son siège à Genève courant 2019. L'amortissement des actifs associés a été appliqué à partir du moment où ceux-ci se trouvaient dans les locaux et dans les conditions requises pour être utilisés de la manière prévue par la direction.

La catégorie Biens immobiliers, véhicules et équipements comprend les montants suivants reçus sous la forme de dons en nature :

	Terrains et bâtiments CHF 000	Autres équipement CHF 000	2020 Total CHF 000	2019 Total CHF 000
Valeur comptable brute	45 635	242	45 877	45 877
Amortissements cumulés	(4 412)	(160)	(4 572)	(1 951)
Valeur comptable nette	41 223	82	41 305	43 926
Amortissement pour l'exercice	(2 586)	(36)	(2 622)	(2 321)

La valeur comptable brute des terrains et des bâtiments comprend CHF 44 428k reçus sous forme de dons non monétaires en nature de la part de gouvernements de pays hôtes pour des locaux sur lesquels la Fédération a un droit d'utilisation à Dubaï, Budapest, Genève et Panama City, lesquels ont été comptabilisés pour la première fois en 2019.

Public

17. Immobilisations incorporelles

	Logiciels CHF 000	Logiciels en développement CHF 000	2020 Total Logiciels CHF 000	2019 Total Logiciels CHF 000
Coût				
Solde au 1er janvier	9 743	2 173	11 916	9 905
Acquisitions	-	4 432	4 432	2 153
Transferts	200	(200)	-	-
Reclassification d'actifs précédemment comptabilisés dans Actifs immobilisés	-	-	-	-
Ventes et mises au rebut	(1 764)	-	(1 764)	(142)
Solde au 31 décembre	8 179	6 405	14 584	11 916
Amortissements cumulés et dépréciation de valeur				
Solde au 1er janvier	(9 447)	-	(9 447)	(8 994)
Dépréciation de valeur	-	-	-	-
Amortissement pour l'exercice	(238)	-	(238)	(574)
Ventes	1 764	-	1 764	121
Solde au 31 décembre	(7 921)	-	(7 921)	(9 447)
Valeur comptable nette au 31 décembre	258	6 405	6 663	2 469
Valeur comptable nette au 1er janvier	296	2 173	2 469	911

La rubrique Logiciels en développement inclut CHF 6 273k (2019 : CHF 1 968k) liés à la mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégré.

18. Provisions

	Opérations CHF 000	Déficits liés aux promesses de dons et aux services CHF 000	Licenciements CHF 000	2020 Total CHF 000	2019 Total CHF 000
Provisions à court terme					
Solde au 1er janvier	31 216	8 710	1 269	41 195	32 001
Provisions supplémentaires	32 172	1 991	389	34 552	43 803
Montants non utilisés annulés	(216)	(1 723)	-	(1 939)	(7 577)
Utilisés durant l'exercice	(31 000)	(1 727)	(1 480)	(34 207)	(27 032)
Solde au 31 décembre	32 172	7 251	178	39 601	41 195

Toutes les provisions sont à court terme, et la Fédération s'attend à faire face aux passifs résultants au cours du prochain exercice. S'agissant des déficits liés aux projets, les sorties de fonds finales seront déterminées par la capacité de la Fédération de couvrir les dépenses des projets qui ne sont pas couvertes par le biais d'activités de collecte de fonds.

La provision pour les opérations comprend principalement les avances de trésorerie estimées faites à des Sociétés nationales qui n'ont pas soumis de rapports aux dates de présentation des comptes, ainsi que les coûts estimés d'autres engagements opérationnels pris à ces dates, lorsque le calendrier ou le montant est incertain.

La provision pour les déficits liés aux promesses de dons et aux services comprend les coûts estimés pour couvrir les charges liées à chaque promesse de don et service qui individuellement présente un excédent des charges par rapport aux produits comptabilisés à la date de clôture.

La provision pour licenciements comprend les coûts des licenciements connus qui ont été annoncés en 2020 et qui seront réglés dans les douze prochains mois.

Public

19. Produits différés et engagements découlant de contrats

Passifs à court terme	2020 CHF 000	2019 CHF 000
Produits différés	172 541	86 499
Engagements découlant de contrats	18 407	20 730
Contributions statutaires payées d'avance	174	110
	191 122	107 339

Passifs à long terme	2020 CHF 000	2019 CHF 000
Produits différés	44 432	50 709

La rubrique Produits différés contient un montant de CHF 41 269k (2019 : CHF 43 887k) relatif à des dons non monétaires en nature de gouvernements de pays hôtes (voir note 16). La rubrique Engagements découlant de contrats ci-dessus contient un montant de CHF 15 670k (2019 : CHF 18 567k) lié aux produits pour la prestation de services reçus à l'avance pour le projet ESSN (voir note 11).

La Fédération n'est pas en mesure de déterminer de manière fiable dans quelles périodes futures les dons différés en raison d'obligations contractuelles spécifiques selon les principes comptables énoncés à la note 32C seront comptabilisés en tant que produit dans l'État consolidé du résultat global. Par conséquent, tous les montants différés conformément à ces principes comptables sont inclus dans les passifs à court terme, bien que certains montants puissent être comptabilisés comme produits plus d'un an après la date de la fin de l'exercice. Les passifs à long terme comprennent les contributions volontaires et les dons qui sont réservés pour une utilisation spécifique ultérieure, au-delà d'une période d'un an à partir de la date de la clôture de l'exercice.

20. Prêts et emprunts

	2020 CHF 000	2019 CHF 000
Passifs à court terme		
Prêt pour le bâtiment	1 415	1 415
Passifs relatifs aux contrats de location	1 831	1 754
	3 246	3 169

Passifs à long terme	2020 CHF 000	2019 CHF 000
Prêt pour le bâtiment	61 746	63 162
Passifs relatifs aux contrats de location	1 964	3 083
	63 710	66 245

Prêt pour le bâtiment

Le 3 septembre 1998, la Fédération et la *Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales* (FIPOI) ont conclu une convention portant sur un prêt non garanti pour un maximum de CHF 12 061k, à un taux d'intérêt de 0 %, pour la construction d'une annexe de son bâtiment de bureaux au siège de Genève. Cette année-là, la Fédération a emprunté au total CHF 11 347k sur cette facilité de crédit. Ce montant est remboursé moyennant une tranche de CHF 220k en 1998 et 49 tranches annuelles de CHF 227k à compter de 1999. Au 31 décembre 2020, le solde du prêt à rembourser s'élevait à CHF 6 131k (2019 : CHF 6 359k).

Le 30 mai 2016, la Fédération et la *Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales* (FIPOI) ont conclu une convention de prêt pour un maximum de CHF 59 406k, à un taux d'intérêt de 0 %, pour la construction d'un nouvel immeuble de bureaux au siège de la Fédération à Genève. Le prêt n'est pas garanti et doit être remboursé en tranches annuelles de CHF 1 188k à compter de 2019. Au 31 décembre 2020, le solde du prêt à rembourser s'élevait à CHF 57 030k (2019 : CHF 58 218k).

Public

Rapprochement des mouvements dans les passifs vers la trésorerie dus aux activités de financement

	2020 CHF 000	2019 CHF 000
Solde au 1er janvier	69 415	64 693
Flux de trésorerie (liés aux)/tirés des activités de financement :		
Produit des prêts et des emprunts	-	4 206
Remboursement de prêts	(1 415)	(1 415)
Paiements locatifs	(2 865)	(1 570)
Total Flux de trésorerie (liés aux)/tirés des activités de financement	**(4 280)**	**1 221**
Autres mouvements dans les passifs	1 821	3 501
Solde au 31 décembre	66 956	69 415

21. Avantages postérieurs à l'emploi : engagements de retraite, nets

La Fédération entretient deux fonds de pension, le plan de prévoyance de base et le plan de prévoyance complémentaire, pour son personnel expatrié intervenant sur le terrain et pour tout le personnel du siège. Les plans de prévoyance sont des fonds financés. Ils fournissent des prestations de retraite sur la base du solde du compte cumulé du participant. Ils fournissent également des prestations en cas de décès, d'invalidité et de cessation d'emploi. Sous certaines conditions, les membres des plans de prévoyance peuvent aussi prétendre à des contributions pour couvrir les coûts de l'assurance maladie pendant leur retraite.

21(a) Montants comptabilisés dans l'État consolidé de situation financière

Les montants comptabilisés dans l'État consolidé de situation financière, compte tenu de l'incidence de la correction d'une erreur dans le précédent exercice (voir note 2), ont été déterminés de la manière suivante :

Passif au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, net	**2020** **CHF 000**	**2019** **CHF 000** **(réitérés)**
Fonds de pension	(43 894)	(57 470)
Assurance maladie des retraités	(13 657)	(13 208)
	(57 551)	(70 678)

	2020 **CHF 000**	**2019** **CHF 000** **(réitérés)**
Valeur actuelle des engagements financés	(352 619)	(330 157)
Juste valeur des actifs des régimes	295 068	259 479
Passif selon État consolidé de situation financière	(57 551)	(70 678)

Variation des engagements de retraite durant l'exercice :

	2020 **CHF 000**	**2019** **CHF 000** **(réitérés)**
Engagements de retraite au 1er janvier	330 157	281 493
Coût actuel des services rendus, net	17 711	15 127
Charges d'intérêts sur les engagements de retraite	480	2 173
Contributions des employés	8 809	8 466
Prestations versées, net	(16 523)	(15 708)
Perte liée à l'expérience	6 067	6 623
Perte due aux changements d'hypothèses financières	5 057	31 817
Indemnités spéciales de fin de contrat de travail	253	166
Coûts des services passés	608	-
Engagements de retraite au 31 décembre	352 619	330 157

Public

La ventilation des engagements de retraite entre membres actifs et retraités est la suivante :

	2020 CHF 000	2019 CHF 000 (réitérés)
Engagements de retraite pour membres actifs	231 022	226 153
Engagements de retraite pour membres non actifs	121 597	104 004
	352 619	330 157

Variation des actifs du fonds de pension durant l'exercice :

	Note	2020 CHF 000	2019 CHF 000 (réitérés)
Juste valeur des actifs du régime au 1er janvier		259 479	222 286
Contributions régulières de l'employeur		14 764	14 160
Contributions de l'employeur payées à l'avance	21 (g)	21 000	-
Contributions des employés		8 809	8 466
Prestations versées, net		(16 523)	(15 708)
Frais d'administration		(634)	(574)
Produits d'intérêt des actifs des régimes		387	1 774
Rendement des actifs des régimes hors montants inclus dans les produits d'intérêt		7 533	28 909
Contribution unique de l'employeur pour indemnités spéciales de fin de contrat de travail		253	166
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre		295 068	259 479

Rapprochement des engagements de retraite, nets :

	2020 CHF 000	2019 CHF 000 (réitérés)
Engagement net au 1er janvier	(70 678)	(59 207)
Total (coûts) comptabilisés dans charges opérationnelles liées aux avantages des employés	(19 299)	(16 266)
Total réévaluations comptabilisées dans autres éléments du résultat global	(3 591)	(9 531)
Contributions de l'employeur	35 764	14 160
Contribution unique de l'employeur pour indemnités spéciales de fin de contrat de travail	253	166
Engagement net au 31 décembre	(57 551)	(70 678)

21(b) Montants comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global

Les montants comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global ont été déterminés de la manière suivante :

	2020 CHF 000	2019 CHF 000 (réitérés)
Coût des services rendus	18 572	15 293
Intérêt net sur engagement de retraite net	93	399
Frais d'administration	634	574
Total inclus dans dépenses liées aux avantages des employés	19 299	16 266

Public

21(c) Détails relatifs aux changements approuvés dans la Caisse de pensions

Le 28 octobre 2020, pour garantir sa stabilité financière sur la durée, compte tenu des retours sur investissement plus faibles attendus sur le long terme et des changements démographiques, notamment une augmentation de l'espérance de vie, le Conseil de fondation a adopté un nouveau règlement de la Caisse de pensions. Les principales modifications visent à :

- baisser le taux de conversion utilisé pour convertir les fonds accumulés par les membres en rentes au moment du départ à la retraite ;
- augmenter les bonifications mensuelles créditées sur les comptes des membres.

Dès le 1er janvier 2021, les changements incluent également les mesures transitoires pour les membres actifs éligibles, notamment une attribution compensatoire unique pour compenser la baisse de rente due à la réduction du taux de conversion.

Les modifications du règlement étant entrées en vigueur le 1er janvier 2021 et ayant entraîné une réduction significative des engagements de retraite, la prise en compte des modifications a été effectuée au 31 décembre 2020. L'engagement de retraite net a été recalculé en utilisant la juste valeur des actifs de la caisse au 31 décembre 2020 ainsi que les hypothèses actuarielles 2020 reflétant :

- les prestations offertes par la caisse avant l'adoption des modifications ; et
- les prestations offertes par la caisse après l'adoption du nouveau règlement.

La réduction significative de l'engagement de retraite a été largement compensée par le coût des arrangements transitoires, notamment l'attribution compensatoire unique pour compenser la baisse des rentes due à la réduction du taux de conversion. Il en résulte globalement une augmentation nette de l'engagement de retraite de CHF 608k, comptabilisée dans le coût des services passés (2019 : CHF zéro).

Outre ce qui précède, le plan de prévoyance n'a fait l'objet d'aucune modification, réduction ou liquidation au sens de la norme IAS 19, tant durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 que durant l'exercice clos le 31 décembre 2019.

21(d) Montants comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global

Les montants comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global qui ne seront jamais/pas reclassés par la suite par le résultat sont les suivants :

	2020 CHF 000	**2019 CHF 000 (réitérés)**
Perte sur les engagements de retraite, dû aux changements dans les hypothèses financières	5 057	31 817
Perte sur les engagements de retraite, due aux ajustements liés à l'expérience	6 067	6 623
Rendement des actifs des régimes hors montants inclus dans les produits d'intérêt	(7 533)	(28 909)
Total inclus dans Autres éléments du résultat global	3 591	9 531

Les résultats calculés selon l'IAS 19 peuvent changer sensiblement en fonction des conditions du marché. Les engagements de retraite sont actualisés par référence à un taux lié au rendement des obligations d'entreprises suisses, et les actifs sont évalués à la valeur de marché. Par conséquent, l'évolution des conditions du marché peut conduire à la volatilité des engagements de retraite et de la juste valeur des actifs, et par conséquent à la volatilité de la situation de capitalisation de la Caisse de pensions.

Le taux d'escompte a été abaissé de 0,15 % en 2019 à 0,05 % en 2020, engendrant une perte sur les engagements de retraite de CHF 5 771k. Des changements dans d'autres hypothèses financières ont généré des gains sur les engagements de retraite pour un montant de CHF 714k (2019 : CHF 424k). En 2020, le rendement des actifs des fonds de pension était supérieur aux attentes, ce qui s'est traduit par des gains de CHF 7 533k (2019 : CHF 28 909k). Avec les pertes sur les engagements dus aux ajustements liés à l'expérience de CHF 6 067k (2019 : CHF 6 623k), les pertes actuarielles totales sur les hypothèses financières s'élèvent à CHF 11 124k (2019 : CHF 38 440k).

Dans ces états financiers consolidés, le risque de volatilité mentionné ci-dessus est réparti entre les réserves assujetties à des restrictions et les réserves générales, proportionnellement à la contribution de la Fédération à la Caisse de pensions.

Une analyse de sensibilité a été conduite pour mettre en évidence le fait que les résultats changent lorsque les principales hypothèses (taux d'escompte, taux d'intérêt crédités et taux de mortalité) changent. Les résultats de cette analyse sont inclus dans les tableaux ci-après.

Public

21(e) Hypothèses importantes

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les engagements de retraite liés à la Caisse de pensions étaient les suivantes :

	2020	**2019**
Taux d'escompte	0,05%	0,15%
Taux d'inflation sous-jacente des prix à la consommation	0,80%	1,00%
Augmentations futures des salaires	1,05%	1,25%
Augmentations futures des retraites	0,00%	0,00%
Taux d'intérêt crédité sur soldes	2,00%	2,00%
Augmentation du montant forfaitaire maximum de l'allocation de décès	0,80%	1,00%
Évolution de l'espérance de vie à l'âge de la retraite (taux de mortalité)	LPP 2015 CMI 2016 Taux à long terme 1,5%	LPP 2015 CMI 2016 Taux à long terme 1,5%

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les engagements de retraite au titre de l'assurance maladie pour les retraités incluent les taux d'escompte de 0,05 % en 2020 et de 0,15 % en 2019 et les taux de mortalité futurs pour ces deux années fondés sur les statistiques publiées par la Suisse LPP 2015 CMI 2016 LTR 1,5 %.

Les hypothèses relatives aux taux de mortalité pour un retraité partant à la retraite à 65 ans donnent une espérance de vie moyenne située entre 21,9 et 25,8 ans en 2020 et entre 21,8 et 25,7 en 2019 à la fois pour la Caisse de pensions et pour l'assurance maladie des retraités.

Conformément à l'IAS 19, paragraphe 144, la Fédération considère que le taux d'escompte, le taux d'intérêt crédité aux soldes des comptes et le taux de mortalité sont des hypothèses actuarielles importantes utilisées pour déterminer la valeur actuelle des engagements de retraite des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

La sensibilité des engagements de retraite liés à la Caisse de pensions aux changements dans les hypothèses actuarielles importantes est la suivante :

Impact sur les engagements de retraite	**Changement dans l'hypothèse**	**Hausse dans l'hypothèse**	**Baisse dans l'hypothèse**
Taux d'escompte	0,50%	Baisse de 7,6 % CHF 25 761k	Hausse de 8,7 % CHF 29,490k
Taux d'intérêt crédité sur soldes	0,50%	Hausse de 1,5 % CHF 5 084k	Baisse de 1,4 % CHF 4 745k
Évolution de l'espérance de vie à l'âge de la retraite	1 an	Hausse de 3,1 % CHF 10 508k	Baisse de 3,2 % CHF 10 847k

La sensibilité des engagements de retraite liés à l'assurance maladie des retraités aux changements dans les hypothèses actuarielles importantes est la suivante :

Impact sur les engagements de retraite	**Changement dans l'hypothèse**	**Hausse dans l'hypothèse**	**Baisse dans l'hypothèse**
Taux d'escompte	0,50%	Baisse de 8,9 % CHF 1 215k	Hausse de 10,3 % CHF 1 407k
Espérance de vie à l'âge de la retraite	1 an	Hausse de 4,7 % CHF 642k	Baisse de 4,8% CHF 656k

Les analyses de sensibilité ci-dessus relatives aux engagements de retraite liés à la fois à la Caisse de pensions et à l'assurance maladie des retraités sont fondées sur le changement d'une seule hypothèse, toutes les autres hypothèses étant constantes par ailleurs dans chacun des cas. Dans la pratique, il est peu probable que cela se produise, car il risque d'y avoir des corrélations entre les changements dans certaines des hypothèses.

Public

La méthode utilisée pour le calcul de la sensibilité des engagements de retraite aux changements dans les hypothèses importantes est la même que celle qui a servi au calcul des engagements de retraite comptabilisés dans l'État consolidé de situation financière.

21(f) Compensation actifs-passifs

La Caisse de pensions n'a pas adopté de stratégie de compensation des actifs et des passifs.

21(g) Actifs de la Caisse

Au 31 décembre 2020, la juste valeur des actifs de la Caisse s'élevait à CHF 295 068k (2019 : CHF 259 479k).

En décembre 2020, comme l'y autorise la législation suisse et le règlement de la Caisse de pensions, la Fédération a avancé CHF 21 000k à la Caisse de pensions pour financer les cotisations employeur futures. Ce montant est inclus dans la juste valeur des actifs de la Caisse au 31 décembre 2020 (2019 : zéro).

La proportion des actifs de la Caisse investis dans chaque grande classe d'actifs était la suivante :

	2020	**2020**	**2019**	**2019**
		Dont cotés sur un marché		**Dont cotés sur un marché**
	Proportion	**actif**	**Proportion**	**actif**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8,9%		9,8%	
Titres de participation	42,3%	42,3%	42,1%	42,1%
Titres de créances	21,0%	21,0%	23,4%	23,4%
Biens immobiliers	17,0%	17,0%	17,4%	17,4%
Autres	10,8%		7,3%	
Total	100,0%		100,0%	

Comme indiqué dans la note 27, la Fédération n'a pas de capital au sens où il est défini par les IFRS. Par conséquent, elle n'a pas d'instruments financiers transférables propres, tels que des actions ou des titres de créance, et les actifs de la Caisse de pensions ne contiennent pas ce type d'instruments financiers. De même, les actifs de la Caisse de pensions ne contiennent pas de bien immobilier occupé ou utilisé par la Fédération.

La Caisse de pensions a sa propre politique de placement. Le principal objectif est d'assurer la sécurité des fonds. Les autres objectifs sont d'assurer une bonne répartition des risques et d'obtenir un rendement suffisant pour la réalisation des objectifs de la Caisse de pensions. Les actifs de la Caisse sont gérés par des gérants de fortune sur la base de règles de placement fixées par le Comité des placements et approuvées par le Conseil de fondation. Ces règles sont conformes aux exigences de la législation suisse.

L'assurance maladie des retraités n'est pas financée et, à ce titre, ne dispose pas d'actifs.

21(h) Caractéristiques des plans, obligations financières, exigences légales suisses et risques

Caisse de pensions
Les obligations de pension sont couvertes par un fonds indépendant détenu par une seule entité juridique distincte. La Caisse de pensions de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ci-après « la Caisse de pensions ») est une fondation telle que définie aux articles 80 à 89 « bis » du Code civil suisse. La Caisse de pensions est enregistrée auprès de l'autorité de surveillance du canton de Genève et du Fonds de garantie suisse pour la prévoyance professionnelle. À ce titre, elle est tenue de satisfaire aux exigences relatives à l'assurance obligatoire telles que définies par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), et ses activités sont contrôlées par l'autorité cantonale genevoise et l'autorité fédérale de surveillance des institutions de prévoyance. La Caisse de pensions a pour but de satisfaire aux exigences de la LPP et, pour les employés étrangers, de remplacer le régime de retraite public (« premier pilier »). Ces fonds indépendants sont intégralement financés par des cotisations dont les montants sont déterminés par des calculs actuariels périodiques, conformément à la législation suisse. La Caisse de pensions s'engage à satisfaire au moins aux exigences minimales de la LPP et de ses ordonnances. Si la Caisse de pensions est en découvert au regard du droit suisse, le Conseil de fondation (voir ci-dessous) décidera de mesures pour relever le taux de couverture à 100 % dans des délais appropriés (en règle générale, cinq à sept ans).

Public

La gestion de la Caisse de pensions incombe à son Conseil de fondation. Celui-ci est composé de trois représentants nommés par la Fédération, de trois représentants élus par les participants aux plans de prévoyance et de deux membres supplémentaires.

Selon les règles de la Caisse de pensions, la Fédération verse pour chaque assuré des cotisations qui s'élèvent à 16 % (2019 : 16 %) du salaire cotisant pour le plan de prévoyance de base, et à 5 % (2019 : 5 %) du salaire cotisant pour le plan de prévoyance complémentaire. Si un jour la Caisse de pensions était sous-financée au regard des exigences de la législation suisse, la Fédération pourrait être obligée de verser des cotisations supplémentaires. Même s'il est possible pour la Fédération de verser des cotisations dépassant les montants spécifiés dans les règles de la Caisse de pensions, en général la Fédération ne verse ses cotisations que sur la base de ce que prévoient les règles de la Caisse de pensions, et elle n'envisage pas de verser des cotisations supplémentaires dans un avenir proche

Comme indiqué ci-dessus, les engagements de retraite sont couverts par un plan indépendant, géré par une seule entité juridique distincte régie par le droit suisse. Les prestations de retraite, y compris les paiements d'un capital et de rentes, sont calculées et versées conformément aux exigences du droit suisse. Selon les derniers calculs actuariels, et conformément à la législation suisse, les engagements de retraite étaient financés à hauteur de plus de 117 % au 31 décembre 2020 et de 115 % au 31 décembre 2019. La différence dans la position sous-financée indiquée dans l'État consolidé de situation financière et la position amplement financée conformément à la législation suisse vient de l'utilisation de différents modèles d'évaluation actuarielle pour estimer les engagements de retraite probables. La législation suisse prévoit qu'il incombe au premier chef au Conseil de fondation de la Caisse de pensions de s'assurer que les actifs sont suffisants pour satisfaire, le moment venu, aux engagements de retraite, sans recours légal à la Fédération en sa qualité d'employeur pour améliorer toute situation de sous-financement. Par conséquent, conformément au droit suisse, la Fédération n'avait pas d'obligations financières supplémentaires à l'égard du Conseil de fondation de la Caisse de pensions au 31 décembre 2020 ou au 31 décembre 2019.

La direction estime que, même si l'évaluation conforme à l'IAS 19 indique une position débitrice nette, compte tenu de son portefeuille de placement diversifié, de son financement intégral au regard de la législation suisse et de l'absence de recours à la Fédération en cas de sous-financement, la Caisse de pensions n'expose pas la Fédération à un grand nombre de risques inhabituels, spécifiques ou importants.

Assurance maladie des retraités
Selon les années de service au moment du départ à la retraite et pour autant qu'ils aient travaillé au minimum cinq ans et qu'ils aient choisi de recevoir une rente au départ à la retraite, les retraités bénéficiant d'une rente au titre du plan de base et/ou du plan complémentaire perçoivent une contribution pour couvrir le coût de l'assurance maladie. Les retraités membres du régime d'assurance maladie collectif de la Fédération perçoivent une contribution de CHF 50 à CHF 400 par mois civil, selon leurs années de service. Les retraités qui ont choisi leur propre assurance maladie perçoivent au maximum 66,67 % de la prime de base ou de la prestation qu'ils auraient reçue s'ils avaient participé à l'assurance maladie collective de la Fédération.

Même si la Fédération n'a aucune obligation juridique de verser ces contributions pour couvrir les coûts de l'assurance maladie des retraités, elle envisage à ce jour de maintenir ces contributions dans un proche avenir. Les contributions étant fixées à des taux forfaitaires sans obligation de modifier les taux, cet arrangement n'expose pas la Fédération à une accumulation de risques inhabituels, spécifiques ou importants.

21(i) Indication des effets des régimes à prestations définies sur les flux de trésorerie futurs de la Fédération

La valeur escomptée des contributions à verser par l'employeur en 2021 s'élève à CHF 13 173k. La durée moyenne pondérée de l'engagement au titre des prestations définies à la fin de l'exercice financier actuel est le suivant :

Caisse de pensions	16,3 ans
Assurance maladie des retraités	19,2 ans

Public

22. Réserves assujetties à des restrictions

Fonds détenus pour les opérations sur le terrain

	2020 CHF 000	2019 CHF 000
Opérations avec financement déficitaire temporaire	(8 457)	(11 316)
Prestations de retraite temporairement non capitalisées comptabilisées dans Autres éléments du résultat global	(15 503)	(14 044)
Contributions de donateurs réservées à des fins spécifiques	233 351	195 847
	209 391	170 487

23. Réserves attribuées

2020	**Propre assurance CHF 000**	**Réunions statutaires CHF 000**	**Projets spécifiques CHF 000**	**Grands travaux CHF 000**	**Total CHF 000**
Solde au 1er janvier	1 856	-	-	29	1 885
Utilisées durant l'exercice	(71)	(74)	-	-	(145)
Allouées durant l'exercice	213	940	14 400	343	15 896
Solde au 31 décembre	1 998	866	14 400	372	17 636

2019	**Propre assurance CHF 000**	**Réunions statutaires CHF 000**	**Projets spécifiques CHF 000**	**Grands travaux CHF 000**	**Total CHF 000**
Solde au 1er janvier	1 742	1 188	-	-	2 930
Utilisées durant l'exercice	(3)	(1 791)	-	-	(1 794)
Allouées durant l'exercice	117	603	-	29	749
Solde au 31 décembre	1 856	-	-	29	1 885

Comme indiqué à la note 32O, si les charges liées à une opération excèdent CHF 50 000k et si le montant total du recouvrement des coûts indirects facturé pour l'année dépasse le montant total des coûts indirects encourus durant l'année, l'excédent est affecté à une Réserve pour projets spécifiques dans l'attente d'une décision du Conseil de direction relative à son utilisation. En 2020, les charges liées à l'opération contre la pandémie de Covid-19 et celles liées au projet ESSN en Turquie dépassaient les CHF 50 000k. En 2019, aucune opération n'a engendré des charges supérieures à ce montant. À fin 2020, le solde de la Réserve pour projets spécifiques s'élevait à CHF 14 400k (2019 : zéro).

Public

24. Instruments financiers – Justes valeurs et gestion des risques

24(a) Évaluations et justes valeurs

Les instruments financiers sont évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur. Les actifs financiers évalués à la juste valeur sont répartis en catégories déterminées selon trois niveaux hiérarchiques, chaque niveau reflétant la transparence des données utilisées pour mesurer les valeurs. La classification, les niveaux hiérarchiques et les valeurs comptables au 31 décembre sont les suivants :

Actifs/passifs financiers	Note	Evalué à	Niveau de la juste valeur	Montant comptabilisé 2020 (CHF 000)	Montant comptabilisé 2019 (CHF 000)
Placements – fonds obligataires mondiaux	13	À la juste valeur par le biais du compte de résultat	1	98 864	67 280
Placements – fonds mondiaux de placements en actions	13	À la juste valeur par le biais du compte de résultat	2	40 329	27 111
Contrats de change à terme	10	À la juste valeur – instruments de couverture	2	-	29
Placements – dépôts bancaires	13	Au coût amorti		146 000	65 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	Au coût amorti		203 655	264 549
Créances[2]	14	Au coût amorti		209 947	172 326
Dettes		Au coût amorti		31 999	29 728
Passifs – Projet ESSN	11	Au coût amorti		127 300	144 902
Prêts et emprunts	20	Au coût amorti		66 956	69 413

Niveau 1 : prix (non corrigés) d'actifs ou de passifs similaires cotés sur des marchés actifs ;
Niveau 2 : données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix) soit indirectement (c'est-à-dire dérivés des prix) ; et
Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).
Les transferts entre niveaux de hiérarchie de la juste valeur sont comptabilisés à la date de l'événement ou du changement de circonstances qui a provoqué le transfert. Il n'y a pas eu de transfert entre niveaux en 2020 (2019 : aucun).

Pour les actifs et les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur, la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

24(b) Gestion des risques

La Fédération est exposée à divers risques financiers, à savoir les risques de marché, les risques de crédit et les risques de liquidité. Elle s'efforce activement de réduire au minimum les effets négatifs pouvant découler de ces risques, comme cela est indiqué ci-après.

Le secrétaire général a pour responsabilité globale d'établir le cadre de la gestion des risques de la Fédération. Il a défini, en consultation avec la Commission des finances, les directives de placement de la Fédération, qui fixent les politiques et principes généraux en matière de gestion des instruments financiers de la Fédération. La Commission des finances exerce une surveillance, veille à ce que la gestion des instruments financiers soit conforme aux directives de placement et fait rapport à ce sujet au Conseil de direction et à l'Assemblée générale. Le Conseil de direction a établi une Commission d'audit et de gestion des risques chargée de donner des avis sur les risques touchant la Fédération, en particulier sur l'identification, l'évaluation, la mesure et le suivi des risques ainsi que les processus globaux de gestion des risques de la Fédération.

i) Risque de marché
Ce risque comprend le risque de change, le risque de prix et le risque de taux d'intérêt.

[2] La catégorie Instruments financiers n'inclut que le compte Débiteurs et les Créances diverses.

Public

Risque de change
Ce risque provient principalement des dépôts bancaires et des promesses de don à recevoir dans des devises autres que le franc suisse, réévalués par rapport au franc suisse pour la période séparant la date d'annonce de la date de versement. Les risques de change liés à ces actifs sont atténués par les risques de change liés aux comptes créditeurs libellés dans des devises autres que le franc suisse. Les principales devises influençant le risque de change sont la couronne suédoise (krona), le dollar canadien, le dollar des États-Unis, l'euro et la livre sterling. La Fédération maintient le risque net à des niveaux acceptables en achetant ou en vendant les devises étrangères à des cours de change au comptant pour répondre aux besoins à court terme. Le tableau ci-dessous montre les principales monnaies qui influencent le risque de change pour la Fédération.

Monnaie	Trésorerie et équivalents de trésorerie CHF 000	Placements CHF 000	Créances CHF 000	Dettes CHF 000	Passifs - Projet ESSN CHF 000	2020 CHF 000	2019 CHF 000
Franc suisse	96 052	285 193	41 042	(16 281)	-	406 006	291 659
Euro	102 613	-	38 653	(1 639)	(127 300)	12 327	38 341
Dollar É.U.	3 899	-	117 451	(7 947)	-	113 403	71 983
Livre sterling	-	-	5 506	(104)	-	5 402	16 827
Couronne suédoise	-	-	5 206		-	5 206	1 102
Dollar canadien	-	-	1 082	(112)	-	970	1 847
Autres monnaies	1 091	-	3 116	(5 916)	-	(1 709)	2 246
	203 655	285 193	212 056	(31 999)	(127 300)	541 605	424 005

Au 31 décembre 2020, si la valeur du franc suisse avait augmenté de 5 % par rapport aux devises susmentionnées, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net bénéficiaire et le résultat global total pour l'année auraient augmenté de CHF 6 939k (2019 : CHF 6 362k), du fait principalement des gains/pertes de change liés à la conversion des contributions annoncées à recevoir et des soldes bancaires libellés pour l'essentiel en dollars des États-Unis et en euros.

Le risque de change se pose aussi pour les contributions statutaires versées par certaines Sociétés nationales en euros ou en dollars des États-Unis. La Fédération couvre ce risque de change en concluant des contrats de change à terme de compensation avec une banque pour vendre les devises qu'elle reçoit, en échange de francs suisses, à des taux de change concertés au préalable. Les différences entre les taux du marché et les taux à terme constituent des gains et des pertes de couverture des risques de change qui sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au moyen d'une comptabilité de couverture.

Le projet ESSN inclut des actifs et des passifs en équivalent euro liés à la distribution d'espèces aux bénéficiaires au titre de la Composante B, ce qui atténue par conséquent le risque de change associé.

Risque de prix
Il s'agit du risque de prix sur les placements comptabilisés à la juste valeur par le résultat. Pour gérer les risques de variation des cours découlant des placements en actions et valeurs mobilières, la Fédération diversifie son portefeuille de placements, qui est géré par des gérants de fortune externes conformément aux directives de placement de l'organisation.

Les fonds obligataires mondiaux sont mesurés à la juste valeur par le résultat et sont détenus dans un fonds coté indexé sur l'Indice mondial des obligations d'État Citigroup. Une augmentation de 5 % de cet indice à la date de clôture aurait augmenté la valeur des placements, le résultat net excédentaire et le résultat global total pour l'exercice de CHF 4 943k (2019 : CHF 3 364k). Un changement équivalent dans le sens opposé aurait diminué la valeur des placements, le résultat net excédentaire et le résultat global total pour l'exercice de CHF 4 943k (2019 : CHF 3 364k).

Les fonds mondiaux de placements en actions sont mesurés à la juste valeur par le résultat et sont détenus dans un fonds mondial de placements en actions non coté. Ce fonds fiduciaire investit dans des actions activement négociées en bourse pour refléter l'Indice MSCI Monde coté. Une augmentation de 5 % de l'Indice MSCI Monde à la date de clôture aurait augmenté la valeur des placements, le résultat net excédentaire et le résultat global total pour l'exercice de CHF 2 016k (2019 : CHF 1 356k). Un changement équivalent dans le sens opposé aurait diminué la valeur des placements, le résultat net excédentaire et le résultat global total pour l'exercice de CHF 2 016k (2019 : CHF 1 356k).

Il n'y avait pas d'exposition à un risque sur le prix des matières premières, ni au 31 décembre 2020, ni au 31 décembre 2019.

Public

Risque de taux d'intérêt
La Fédération n'est pas exposée à un risque important sur le court terme de variations des taux d'intérêt étant donné que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont maintenus sous forme d'avoirs en caisse, de dépôts à vue ou de dépôts à court terme ayant une échéance de trois mois au plus et qu'il n'y a pas de passif portant intérêt. Les placements à court terme ayant des échéances supérieures à trois mois et les placements à long terme bénéficient de taux d'intérêt fixes pendant la durée des placements.

Le 15 janvier 2015, la Banque nationale suisse (BNS) renonçait à son taux de change plancher de CHF 1,20 pour un euro et introduisait un taux d'intérêt négatif sur certains dépôts en francs suisses. La Fédération conserve la majorité de ses dépôts en francs suisses et a pu éviter ces taux d'intérêt négatifs à ce jour.

ii) Risque de crédit
Le risque de crédit provient essentiellement de créances qui pourraient ne pas être réglées et de la détention de liquidités auprès d'institutions financières qui pourraient faire défaut.

Les principales créances de la Fédération sont à l'égard des Sociétés nationales membres, des gouvernements donateurs et d'autres organisations internationales, où les risques de crédit sont considérés comme faibles. La répartition des créances est indiquée ci-dessous :

Exposition au risque de crédit, par débiteur	**2020** **CHF 000**	**2019** **CHF 000**
Sociétés nationales	66 963	56 870
Gouvernements	94 572	72 584
Entreprises	2 938	9 571
Institutions multilatérales	29 899	30 119
Autres	17 684	5 590
	212 056	174 734

Chaque catégorie et classe de créance a sa propre définition du défaut, et des provisions pour pertes de crédit attendues sont effectuées sur la probabilité que des pertes sur créances se produisent sur les durées de vie escomptées des créances. Le mouvement des pertes de crédit attendues est indiqué dans la note 14.

Les directives de placement de la Fédération n'autorisent les placements que dans des titres et dépôts liquides auprès de contreparties ayant une notation de crédit de bonne qualité au moins, limitant en tout temps les placements auprès d'une seule institution financière à 25 % de la trésorerie et des placements de la Fédération. La Commission des finances de la Fédération a admis une dérogation à cette politique dans le cadre du projet ESSN (voir note 11), les fonds liés à la Composante B étant détenus dans deux institutions financières. La Fédération examine régulièrement la cote de solvabilité de toutes les institutions financières représentant les contreparties.

Public

Le détail des montants de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus selon la cote de solvabilité des institutions financières est donné ci-dessous :

	2020 CHF 000	2019 CHF 000
Notation Fitch		
Cote de bonne qualité (AAA à BBB-)	201 743	262 310
Cote de qualité inférieure (BB+ et en dessous)	147	348
Non noté	375	445
Autres notations : dépôts bancaires à court terme - AA S&P's (Glarner KantonalBank)	1 000	1 000
Avoirs en caisse	390	446
	203 655	264 549
Placements à court terme (voir note 13)		
Notation Fitch de bonne qualité (AAA à BBB-)	78 000	20 000
Autres notations : S&P A- (Cembra Money Bank AG)	20 000	-
Autres notations : ZKB AA+ (Banque Cantonale Fribourg)	-	10 000
	98 000	30 000
Placements à long terme (voir note 13)		
Notation Fitch de bonne qualité (AAA à BBB-)	28 000	25 000
Autres notations : ZKB AA+ (Banque Cantonale Fribourg)	20 000	10 000
	48 000	35 000

Les placements étant évalués à la juste valeur par le résultat, ils ne nécessitent pas de dépréciation supplémentaire pour pertes sur créances. La Fédération a des relations bancaires avec certains établissements financiers non notés dans des pays où des agences financières de notation ne sont pas présentes. À la clôture de l'exercice, la valeur des actifs détenus dans de tels établissements était de CHF 375k (2019 : CHF 445k). Les autres positions ne sont pas significatives ou sont couvertes par des provisions.

iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fédération rencontre des difficultés à honorer ses obligations associées à ses engagements financiers réglés en liquidités ou par le biais d'autres actifs financiers.

Le risque de liquidité est réduit au minimum par le maintien de fonds suffisants sous forme d'avoirs en caisse, de dépôts bancaires à vue ou à court terme ayant une échéance de trois mois au plus pour pouvoir répondre aux obligations à court terme. Un tableau des échéances des passifs financiers figure ci-dessous :

	Dettes CHF 000	Prêts pour le bâtiment CHF 000	Passifs relatifs aux contrats de location CHF 000	Passifs - Projet ESSN CHF 000	2020 CHF 000	2019 CHF 000
Moins d'un an	(31 999)	(1 415)	(1 831)	(127 300)	(162 545)	(177 799)
1 à 5 ans	-	(5 660)	(1 964)	-	(7 624)	(10 158)
Plus de 5 ans	-	(56 086)	-	-	(56 086)	(56 087)
	(31 999)	(63 161)	(3 795)	(127 300)	(226 255)	(244 044)

La Fédération compte effectuer les remboursements annuels en utilisant des liquidités placées à court terme (voir note 20). En outre, tous les placements sont effectués dans des titres liquides, qui peuvent être facilement vendus pour couvrir les besoins de trésorerie à plus long terme, y compris les remboursements annuels si nécessaire. Aucun paiement contractuel important n'est dû sur les placements financiers, y compris les actifs financiers à la juste valeur par le résultat, les placements à court terme et les placements à long terme.

Public

24(c) Gestion des risques liés au capital

Par sa nature même, la Fédération n'a pas de capital au sens où il est défini par les IFRS. On peut considérer que les réserves générales présentent des caractéristiques similaires à celles du capital, le but étant de maintenir une position financière saine pour veiller à ce que l'organisation puisse poursuivre ses opérations et ainsi remplir sa mission. Les réserves générales servent à atténuer une gamme large de risques financiers, y compris le fonds de roulement, les créances à long terme et le règlement des passifs immobilisés. Les organes statutaires ont pour politique de maintenir un niveau de réserves élevé de façon à conserver la confiance des parties prenantes et des donateurs. Au 31 décembre 2020, le solde des réserves générales était de CHF 71 137k (2019 : CHF 45 059k). Les réserves générales ne sont pas soumises à des obligations de capital imposées par l'extérieur. Comme expliqué à la note 32O, la Fédération détient des réserves assujetties à des restrictions soumises aux conditions d'affectation des donateurs.

25. Contrats de location

25(a) La Fédération en tant que preneur (IFRS 16)

i) Contrats de location de courte durée et portant sur des actifs de faible valeur
La Fédération loue des biens immobiliers et des équipements. La majorité des locations ont une durée de 12 mois ou moins, en raison de la nature et de la durée des activités programmatiques de la Fédération, ou relèvent de contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur. La Fédération passe les loyers relatifs à ces contrats de location en charges sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

	2020 **CHF 000**	**2019** **CHF 000**
Charges liées aux contrats de location de courte durée	2 916	4 711
Charges liées aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur, hors contrats de location de courte durée sur des actifs de faible	64	46
	2 980	4 757

ii) Contrats de location comptabilisés en tant qu'actifs de droit d'utilisation
À la date de prise d'effet de la location, la Fédération évalue si elle est raisonnablement certaine d'exercer des options de renouvellement de la location. Certains baux contiennent des options de renouvellement qui n'ont pas été prises en compte dans l'appréciation par la Fédération de la durée de la location, car les conditions de certitude raisonnable ne sont pas remplies. La Fédération n'est pas en mesure d'évaluer les paiements potentiels de loyer futurs qui pourraient être effectués si la Fédération exerçait ces options.

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation liés à des biens immobiliers ou à des équipements loués sont présentés sous Biens immobiliers, véhicules et équipements (voir note 16).

	Biens immobiliers **CHF 000**	**Équipments** **CHF 000**	**2020** **Total** **CHF 000**	**2019** **Total** **CHF 000**
Solde au 1er janvier	4 811	193	5 004	2 790
Acquisitions	2 319	78	2 397	3 796
Ventes	(470)	-	(470)	(206)
Amortissement pour l'exercice	(2 619)	(65)	(2 684)	(1 376)
Solde au 31 décembre	4 041	206	4 247	5 004

Locations immobilières
Les locations immobilières de la Fédération comprennent la location de bureaux, d'appartements résidentiels et d'entrepôts.

Fin 2020, la Fédération avait des contrats de location pour 28 bureaux depuis lesquels elle conduit ses activités dans le monde entier. La Fédération avait également des contrats de location pour 51 appartements résidentiels dans 18 lieux répartis dans le monde. En règle générale, les employés sont responsables de se procurer leurs propres logements à leurs frais, mais dans certains lieux d'affectation, cette responsabilité incombe à la Fédération. Dans ces cas, la Fédération signera le bail et prendra les dispositions nécessaires auprès du propriétaire. Enfin, la Fédération loue 5 entrepôts sur la base de contrats à courte durée. Les entrepôts sont utilisés pour le prépositionnement stratégique d'articles d'urgence, afin de permettre à la Fédération de distribuer plus rapidement et à moindre frais l'aide aux populations qui en ont besoin. Ils permettent aussi à la Fédération de fournir des services d'entreposage et de manutention aux Sociétés nationales et à d'autres organisations humanitaires.

Public

Locations d'équipement
La Fédération loue des photocopieurs à l'usage de son personnel au siège à Genève et dans 4 de ses bureaux régionaux et de pays.

Charges locatives comptabilisées dans l'État consolidé de situation financière

	2020 CHF 000	2019 CHF 000
Passifs courants relatifs aux contrats de location	1 744	1 754
Passifs non courants relatifs aux contrats de location	2 051	3 083
	3 795	4 837

Montants comptabilisés dans l'État consolidé de flux de trésorerie

	2020 CHF 000	2019 CHF 000
Paiement des passifs relatifs aux contrats de location	2 865	1 570
	2 865	1 570

En 2020, les paiements de loyers, y compris les contrats de location de courte durée, les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur et les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation, s'élevaient au total à CHF 5 845k (2019 : CHF 6 327k).

25(b) La Fédération en tant que bailleur (IFRS 16)

La Fédération loue des véhicules à des tiers dans le cadre de contrats de location. Les contrats d'une durée maximale de cinq ans peuvent être résiliés à tout moment moyennant un préavis d'un mois. Les contrats de location d'une durée inférieure à cinq ans peuvent être renouvelés, mais la période locative maximale est de cinq ans. La Fédération conserve le droit de tirer profit de la vente des véhicules loués. Les contrats de location contiennent une série de dispositions permettant à la Fédération de gérer les risques liés aux droits qu'elle conserve sur les actifs sous-jacents des véhicules, dont :

- les preneurs doivent restituer le véhicule à la Fédération à la fin de la période locative ;
- les preneurs doivent utiliser et gérer les véhicules conformément aux conditions stipulées dans les procédures de la Fédération relatives à la gestion du parc automobile ;
- aucune modification ne peut être apportée aux véhicules sans l'accord préalable de la Fédération ;
- les preneurs sont tenus de répondre à certaines conditions minimales d'assurance et la Fédération assure elle-même ses véhicules contre la collision (voir note 32O).

Les montants suivants ont été portés en produits dans l'État consolidé du résultat global :

	2020 CHF 000	2019 CHF 000
Location de véhicules à des tiers	3 619	4 163
Contrats de location de locaux de bureaux /d'habitation	600	547
	4 219	4 710

La catégorie Véhicules (voir note 17) inclut les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation suivants dans le cadre de contrats de location en tant que bailleur :

	2020 CHF 000	2019 CHF 000
Valeur comptable brute	8 595	10 916
Amortissement cumulé	(3 481)	(4 153)
Valeur comptable nette	5 114	6 763
Amortissement pour l'exercice	1 025	1 223

Public

Le tableau ci-après présente une analyse des créances de loyers par échéance et met en évidence les loyers non actualisés à recevoir après la date de clôture.

	2020 CHF 000	2019 CHF 000
Moins d'un an	2 313	2 944
1 à 2 ans	2 515	3 538
2 à 3 ans	414	725
3 à 4 ans	-	-
4 à 5 ans	-	-
	5 242	7 207

26. Engagements de capitaux

Les dépenses en équipement pour lesquelles des contrats avaient été conclus au 31 décembre 2020, mais qui n'avaient pas été réalisées à cette date, se montaient à CHF 6 556k (2019 : CHF 1 479k), dont CHF 5 655k (2019 : 222k) pour le progiciel de gestion intégré (voir note 17).

27. Actifs et passifs éventuels

27(a) Actifs éventuels

La Fédération reçoit parfois des dons assortis de conditions et dépendant d'événements futurs incertains qui échappent partiellement au contrôle de la Fédération. Ces dons sont considérés comme des actifs éventuels :

Donateur	Nature de l'actif éventuel	2020 CHF 000	2019 CHF 000
USAID	Subordonné à l'allocation des fonds concernés par l'USAID	34 982	29 044
Croix-Rouge britannique	Subordonné à l'allocation des fonds concernés par DFID	5 326	0
Gouvernement australien	Subordonné à la disponibilité des fonds et au plan de travail futur	1 213	0
ECHO	Subordonné à des conditions supplémentaires	1 080	0
Gouvernement allemand	Subordonné à l'allocation des fonds concernés	0	1 635
Gouvernement britannique	Subordonné aux résultats	0	3 446
Autres	Subordonné aux résultats/rapports/audits	484	598
Total Actifs éventuels		**43 085**	**34 723**

La Fédération a été informée en décembre 2020 qu'une déclaration de sinistre d'un montant de CHF 201k relative à des véhicules et des équipements médicaux perdus et endommagés lors d'un incident de sécurité avait été acceptée et que le règlement serait effectué sous réserve de l'approbation du réassureur.

Durant l'année 2020, la Fédération a repéré des actifs éventuels pour un montant de CHF 28 800k qui n'avaient pas été communiqués à fin 2019 mais qui auraient dû l'être.

27(b) Passifs éventuels

De temps à autre, généralement dans le cadre d'un plan de restructuration, la Fédération met fin à l'emploi d'un membre du personnel avant la date d'achèvement de son contrat. Il arrive que les membres du personnel concernés intentent une action contre la Fédération en vue d'obtenir des montants supérieurs à ceux qui sont versés par la Fédération en cas de cessation d'emploi. Bien que la responsabilité de la Fédération ne soit pas reconnue, l'organisation est partie à plusieurs actions de ce type. Compte tenu des avis juridiques qui lui ont été donnés, la direction de la Fédération ne pense pas que le résultat de ces actions aura un impact important sur la position financière consolidée de l'organisation.

Aux fins de ne pas porter préjudice aux résultats de ces actions, la Fédération n'a pas présenté toutes les informations requises par l'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels.

Public

28. Parties liées

28(a) Identité des parties liées

Les parties liées à la Fédération incluent les personnes qui représentent leurs Sociétés nationales en tant que membres de l'Assemblée générale ou du Conseil de direction, ainsi que les membres de leur famille proche ou de leur ménage.

Les autres parties liées à la Fédération incluent les membres de la Commission permanente ainsi que les membres de leur famille proche ou de leur ménage, les programmes sous contrôle conjoint de la Fédération, le personnel de direction, et les régimes à prestations définies postérieures à l'emploi de la Fédération, qui sont des fonds indépendants constituant des entités juridiques distinctes.

La Commission permanente est composée de représentants de la Fédération, du CICR et des Sociétés nationales. Ses activités principales comprennent l'organisation de la Conférence internationale et du Conseil des Délégués à venir. Entre deux conférences internationales, la Commission permanente s'attache à encourager et à promouvoir la mise en œuvre des résolutions de la Conférence internationale.

L'équipe dirigeante est composée de personnes ayant le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Fédération. Cela inclut le secrétaire général, ainsi qu'indiqué plus haut, les sous-secrétaires généraux, les directeurs régionaux, le directeur, Gestion financière et administrative, et le directeur, Gestion des ressources humaines. Les membres de leur famille proche ou de leur ménage sont également des parties liées à la Fédération.

La Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) est la plus haute autorité délibérante du Mouvement. Le Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est l'organe où les représentants de toutes les composantes du Mouvement se réunissent pour débattre des questions qui concernent le Mouvement dans son ensemble. Ni la Conférence internationale, ni le Conseil des Délégués ne sont considérés comme des parties liées à la Fédération.

Les Sociétés nationales ne sont pas des parties liées à la Fédération.

28(b) Rémunération de l'équipe dirigeante

Les salaires et avantages du secrétaire général, des sous-secrétaires généraux et des directeurs régionaux de la Fédération sont fixés par le Conseil de direction. En 2020, le montant total de leurs avantages s'est élevé à CHF 2 934k (2019 : CHF 3 687k), et était composé comme suit :

	2020 CHF 000	2019 CHF 000
Avantages à court terme du personnel	2 349	2 655
Avantages postérieurs à l'emploi	413	825
Indemnités de fin de contrat de travail	172	207
	2 934	3 687

En 2020, une avance de CHF 300k (2019 : zéro), garantie par ses avoirs de retraite, a été versée à un directeur de la Fédération. L'équipe dirigeante n'a pas bénéficié pas d'autres salaires ou avantages (par exemple, avantages ou prêts annexes).

Par suite d'un remaniement de l'équipe dirigeante en 2020, le directeur, Gestion financière et administrative, et le directeur, Gestion des ressources humaines, sont désormais considérés comme parties liées. De fait, les montants ci-dessus incluent leurs avantages pour 2020, mais pas pour 2019.

La Fédération a adopté un Code de conduite pour tout son personnel, y compris les membres du Conseil de direction et d'autres organes statutaires, dont la Commission des finances et la Commission d'audit et de gestion des risques, ainsi que le secrétaire général et d'autres personnels dirigeants. Selon ce Code de conduite, les membres du personnel sont tenus d'informer le Département des ressources humaines ou le Bureau de l'audit interne et des enquêtes du Secrétariat de la Fédération de tout conflit d'intérêts potentiel.

Public

28(c) Transactions avec des parties liées durant l'année

Parties liées	**Nature de la transaction**	**2020**	**2019**
		CHF 000	**CHF 000**
Caisse de pensions	Produits des prestations de services fournis à la Caisse de pensions	438	429
	Créance due par la Caisse de pensions	109	107
Commission permanente	Produits des prestations de services fournis à la Commission permanente	215	215
	Contribution aux coûts de fonctionnement de la Commission permanente	154	177
	Créance due par la Commission permanente	61	16
Fondation	Transfert des actifs nets de la Fondation après sa liquidation	973	-
	Créance due par la Fondation	-	232

Toutes les transactions ont été réalisées dans des conditions équivalentes à celles d'une transaction effectuée dans des conditions de pleine concurrence. Au 31 décembre 2020, aucun des montants dus à la Fédération n'avait fait l'objet d'une provision, les pertes de crédit attendues résultant des soldes étant considérées comme insignifiantes (2019 : zéro). Aucun des soldes n'est garanti et aucun n'arrive à échéance dans les 6 mois après la fin de la période.

En dehors des rémunérations résultant des affaires ordinaires, telles qu'indiquées plus haut, il n'y a eu aucune autre transaction avec le personnel dirigeant de la Fédération. Durant l'exercice, des membres de l'Assemblée générale et du Conseil de direction ont bénéficié du remboursement des dépenses dûment encourues dans l'accomplissement de leurs fonctions en tant que membres de ces organes. Ni ces personnes, ni aucune autre personne qui leur est apparentée ou liée par des relations d'affaires, n'a reçu de rémunération de la Fédération durant l'exercice écoulé.

Public

29. Performance par rapport au budget (non audité)

2020	Budget (non audité) CHF 000	Montants effectifs CHF 000	Montants effectifs sur une base comparable CHF 000	Écart performance (non audité) CHF 000
ACTIVITÉS POURSUIVIES				
Contributions statutaires	36 500	36 432	36 400	(100)
Contributions volontaires et dons	630 000	437 040	481 400	(148 600)
Produit des prestations de services	30 000	65 258	25 300	(4 700)
Autres produits	3 500	2 681	3 600	100
Total ACTIVITÉS POURSUIVIES	700 000	541 411	546 700	(153 300)
CHARGES OPÉRATIONNELLES				
Ressources ordinaires	117 000	29 261	82 000	(35 000)
Autres ressources	600 000	407 123	408 200	(191 800)
Services supplémentaires	30 000	25 952	25 800	(4 200)
Recouvrements de coûts	(47 000)	-	(25 000)	22 000
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES	700 000	462 336	491 000	(209 000)
EXCÉDENT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	-	79 075	55 700	55 700
PRODUITS/(CHARGES) FINANCIERS				
Produits financiers	-	5 875	3 900	3 900
Charges financières	-	(655)	-	-
PRODUITS/(CHARGES) FINANCIERS NETS	-	5 220	3 900	3 900
EXCÉDENT NET DE L'EXERCICE	-	84 295	59 600	59 600

2019	Budget (non audité) CHF 000	Montants effectifs (réitérés) CHF 000	Montants effectifs sur une base comparable CHF 000	Écart performance (non audité) CHF 000
ACTIVITÉS POURSUIVIES				
Contributions statutaires	36 500	35 567	39 800	3 300
Contributions volontaires et dons	410 000	293 358	290 800	(119 200)
Produit des prestations de services	51 000	31 652	32 100	(18 900)
Autres produits	2 500	2 909	3 300	800
Total ACTIVITÉS POURSUIVIES	500 000	363 486	366 000	(134 000)
CHARGES OPÉRATIONNELLES				
Ressources ordinaires	105 000	64 012	91 800	(13 200)
Autres ressources	380 000	242 164	241 000	(139 000)
Services supplémentaires	51 000	29 107	30 000	(21 000)
Recouvrements de coûts	(36 000)	-	(25 700)	10 300
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES	500 000	335 283	337 100	(162 900)
EXCÉDENT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	-	28 203	28 900	28 900
PRODUITS/(CHARGES) FINANCIERS				
Produits financiers	-	7 128	5 100	5 100
Charges financières	-	(4 259)	-	-
PRODUITS FINANCIERS NETS	-	2 869	5 100	5 100
EXCÉDENT NET DE L'EXERCICE	-	31 072	34 000	34 000

Public

30. Charges par résultats par rapport au budget (non audité)

	Budget 2020 CHF 000	Montants effectifs 2020 sur une base comparable CHF 000	Écart performance 2020 CHF 000	Montants effectifs 2019 sur une base comparable CHF 000
Stratégies de mise en œuvre				
1. Renforcer les capacités des Sociétés nationales	76 400	40 300	(36 100)	30 300
2. Garantir une gestion internationale efficace des situations de catastrophe	75 400	68 500	(6 900)	67 600
3. Influencer les autres en tant que partenaires	35 600	20 900	(14 700)	22 200
4. Garantir une Fédération forte	73 600	56 600	(17 000)	60 600
Total Stratégies de mise en œuvre	261 000	186 300	(74 700)	180 700
Domaines prioritaires				
1. Réduction des risques de catastrophe	58 100	11 000	(47 100)	10 100
2. Logement et établissements humains	58 100	20 300	(37 800)	18 600
3. Moyens de subsistance et besoins essentiels	58 100	73 000	14 900	27 100
4. Santé	146 300	155 400	9 100	59 900
5. Eau, assainissement et hygiène	39 500	15 800	(23 700)	12 500
6. Protection, égalité de genre et inclusion	11 400	5 000	(6 400)	4 300
7. Migration et déplacement	67 500	24 200	(43 300)	23 900
Total Domaines prioritaires	439 000	304 700	(134 300)	156 400
Total Charges par résultats	700 000	491 000	(209 000)	337 100

31. Charges par structure par rapport au budget (non audité)

	Budget 2020 CHF 000	Montants effectifs 2020 sur une base comparable CHF 000	Écart performance 2020 CHF 000	Montants effectifs 2019 sur une base comparable CHF 000
Réunions de la gouvernance et appui	7 000	4 600	(2 400)	5 100
Bureau du secrétaire général	10 000	7 200	(2 800)	8 800
Programmes et opérations	58 000	40 300	(17 700)	41 300
Partenariats	30 000	16 600	(13 400)	19 100
Direction	22 000	16 500	(5 500)	15 600
Afrique	165 000	101 400	(63 600)	67 300
Amériques	79 000	62 900	(16 100)	38 500
Asie-Pacifique	165 000	91 000	(74 000)	70 700
Europe	79 000	88 400	9 400	27 700
Moyen-Orient et Afrique du Nord	79 000	51 400	(27 600)	32 000
Dépréciation et amortissement	4 000	10 300	6 300	9 500
Provision générale	2 000	400	(1 600)	1 500
Total Charges par structure	700 000	491 000	(209 000)	337 100

Les budgets dans les tableaux ci-dessus se réfèrent au budget approuvé par l'Assemblée générale conformément au Plan et budget 2020-2021, qui est pris en compte dans la présentation des produits et charges consolidés par résultat et par structure.

Les produits et les charges indiqués dans les notes 29 à 31 ne sont pas audités et sont présentés pour information.

Public

32. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables adoptées par la Fédération pour établir les présents états financiers consolidés sont conformes à celles de l'exercice précédent.

La liste ci-dessous recense les principales politiques comptables dont les détails se trouvent dans les pages qui suivent

A. Base de la consolidation 45
B. Transactions en monnaies étrangères 46
C. Produits 46
D. Frais 49
E. Locations 50
F. Taxation 52
G. Produits et charges financiers 52
H. Instruments financiers 52
I. Stocks 54
J. Biens immobiliers, véhicules et équipements 54
K. Immobilisations incorporelles 54
L. Dépréciation de valeur 54
M. Coûts des avantages du personnel 55
N. Provisions 56
O. Réserves 56

Changements dans les principales méthodes comptables

Des amendements relatifs à un certain nombre de nouvelles normes sont entrés en vigueur à compter du 1er janvier 2020, mais ils n'ont pas d'incidence significative sur les présents États financiers consolidés.

A. Base de la consolidation

Les états financiers de la Fédération sont consolidés pour inclure l'International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies at the United Nations, Inc. (IFRC at the UN Inc.) et la Fondation pour la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fondation), ainsi que les activités du Secrétariat à Genève et de toutes les délégations de la Fédération.

L'IFRC at the UN Inc. est une filiale détenue à 100 % par la Fédération. La Fédération contrôle l'IFRC at the UN Inc. dans la mesure où elle exerce un pouvoir sur elle, ce qui lui donne la capacité d'influencer les rendements de cette entité. L'évaluation relative au contrôle que la Fédération exerce sur l'IFRC at the UN Inc. comprend un examen de tous les faits et de toutes les circonstances. Les méthodes comptables de l'IFRC at the UN Inc. sont en cohérence avec celles adoptées par la Fédération.

La Fondation pour la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fondation), est une entité contrôlée par la Fédération. Même si la Fédération ne contrôle pas plus de la moitié des droits de vote de la Fondation, la Fédération, qui détient un intérêt de 100 % dans les actifs nets de l'entité, en exerce le contrôle. La Fondation a été constituée dans le but de soutenir les objectifs de la Fédération en fournissant le cadre institutionnel nécessaire à des projets internationaux de création de recettes entrepris par la Fédération et ses Sociétés nationales membres, en faveur de ces dernières. La Fédération consolide son intérêt dans la Fondation en combinant les états financiers des deux entités poste par poste, en additionnant les actifs, les passifs, le capital-actions, les revenus, les dépenses et les flux de trésorerie et en éliminant les transactions et les soldes interentités. Les principes comptables de la Fondation sont en cohérence avec ceux qui ont été adoptés par la Fédération. L'évaluation relative au contrôle que la Fédération exerce sur la Fondation comprend un examen de tous les faits et de toutes les circonstances. Il convient de noter que la Fondation a été liquidée le 17 janvier 2020 et que cette liquidation n'a pas eu d'impact significatif.

Public

Programmes sous contrôle conjoint
Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Fédération a eu des intérêts dans les programmes suivants menés sous contrôle conjoint, dont les activités sont conformes aux activités principales de la Fédération : Partenariat mondial pour la sécurité routière ; Alliance pour l'investissement dans les Sociétés nationales ; Comité directeur pour les interventions humanitaires ; Partenariat pour une action rapide fondée sur les risques (REAP). L'évaluation de la nature de chaque partenariat comprend l'examen par la Fédération de ses droits et de ses obligations, de la structure et de la forme juridique du partenariat, des modalités contractuelles convenues entre les parties et d'autres faits et circonstances pertinents.

La Fédération tient compte de ces programmes dans le poste Opérations conjointes, le fait qu'elle en exerce conjointement le contrôle lui donnant des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs concernés. Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges liés à ces opérations conjointes sont comptabilisés proportionnellement aux intérêts détenus par la Fédération dans ces opérations. Les principes comptables des programmes sous contrôle conjoint sont en cohérence avec ceux qui ont été adoptés par la Fédération.

B. Transactions en monnaies étrangères

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses, en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses, en utilisant le cours de change ou le cours de change approximatif en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant du règlement des transactions en monnaies étrangères et de la conversion sont inclus dans les produits/(charges) financiers nets de l'État consolidé du résultat global, à l'exception des gains et pertes de change réalisés et non réalisés sur les contributions volontaires et les dons qui sont portés aux Contributions volontaires et dons, nets.

Les principaux cours de change appliqués vis-à-vis du franc suisse sont présentés ci-après :

	Cours de change en fin d'exercice		**Cours de change moyen**	
	2020	**2019**	**2020**	**2019**
EUR	1,08	1,09	1,07	1,11
USD	0,86	0,98	0,94	0,99
GBP	1,20	1,28	1,20	1,27
SEK	0,11	0,10	0,10	0,10
CAD	0,69	0,75	0,70	0,75

C. Produits

Les produits comprennent les contributions statutaires et les contributions volontaires en espèces ou en nature des Sociétés nationales membres, les dons en espèces ou en nature des donateurs, et les produits de la prestation de services et des locations.

a) Contributions statutaires

Les contributions statutaires sont fixées par l'Assemblée générale, l'organe suprême de gouvernance de la Fédération, et sont portées aux produits de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

Lors des exercices précédents, lorsqu'il y avait de grandes incertitudes relatives à la collecte de créances au titre des contributions statutaires, ou si les créances faisaient l'objet de délais de paiement supplémentaires, les charges pour pertes de crédit attendues étaient déduites des produits jusqu'à réception des paiements. Dans les présents états financiers, les charges pour les pertes de crédit attendues ont été intégrées à Autres coûts et allocations, Charges opérationnelles. La Fédération considère qu'il s'agit d'un changement dans la méthode comptable conformément à la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs. La Fédération considère qu'appliquer cette nouvelle méthode comptable donne des informations plus pertinentes en comptabilisant en tant que produit la valeur contractuelle intégrale des créances au titre des contributions statutaires et en comptabilisant les charges pour pertes de crédit attendues séparément des produits des contributions statutaires. L'impact sur les présents états financiers en 2020 est une augmentation du produit des contributions statutaires de CHF 1 219k et une augmentation des charges pour pertes de crédit attendues de CHF 1 310k. La Fédération a évalué l'impact sur l'information comparative pour 2019 comme étant non significatif, néanmoins, si la Fédération avait ajusté l'information comparative pour 2019, le produit 2019 des contributions statutaires et les charges pour pertes de crédit attendues auraient augmenté de CHF 942k.

Les valeurs comptables des actifs de la Fédération sont revues à la date de clôture de chaque exercice afin de déterminer s'il y a dépréciation de la valeur.

Les contributions statutaires à recevoir peuvent faire l'objet de recours et d'ajustements ultérieurs.

Public

b) Contributions volontaires et dons

Les contributions volontaires et les dons sont comptabilisés lorsqu'un accord écrit (promesse) a été reçu d'une Société nationale ou d'un autre donateur. En l'absence d'un accord écrit, la contribution est comptabilisée au moment de la réception des fonds.

Les subventions publiques basées sur des contrats concernant des projets spécifiques et les dons assujettis à des obligations contractuelles spécifiques analogues aux subventions des gouvernements sont indiqués sous forme de produits différés et comptabilisés en tant que produits quand les dépenses sont engagées et les obligations contractuelles remplies. Les subventions publiques qui ne sont ni destinées à des projets spécifiques, ni à des actifs spécifiques, et qui sont à la fois affectées (voir ci-dessous) et gérées dans le cadre d'un appel, sont comptabilisées quand une promesse de don confirmée par écrit a été reçue du donateur et acceptée par la Fédération.

Les dons pour lesquels la perception des fonds dépend d'événements futurs incertains échappant en partie au contrôle de la Fédération ne sont pas comptabilisés mais enregistrés sous forme d'actifs éventuels.

Les changements dans les contributions volontaires et dons sont comptabilisés en tant qu'ajouts ou soustractions aux produits, durant la période pendant laquelle le changement a été concerté. La Fédération n'est pas en mesure d'évaluer l'impact de ces changements sur le produit indiqué dans les présents États financiers consolidés.

Les contributions volontaires et dons sont pour l'essentiel reçus en espèces mais parfois aussi en nature (articles de secours, stocks ou immobilisations corporelles) ou sous forme de services (personnel, transport ou coût d'exploitation de bâtiments, y compris le loyer). La juste valeur des biens en nature, des dons d'actifs et des dons pour couvrir les coûts d'exploitation des bâtiments est déterminée sur la base de la valeur indiquée par le donateur. Cette valeur est vérifiée pour déterminer si elle est raisonnable en la comparant aux coûts que la Fédération engagerait si elle devait acheter sur le marché libre des biens, des actifs et des services d'entretien similaires pour le même usage. Si la valeur du bien sur le marché libre diffère sensiblement de la valeur indiquée par le donateur, la valeur est ajustée à celle du marché. La juste valeur des contributions en nature sous forme de personnel est calculée sur la base du coût moyen qui serait encouru par la Fédération si elle devait employer directement quelqu'un à un poste similaire.

Les contributions en nature sont comptabilisées à leur juste valeur estimée selon le tableau suivant :

Catégorie de contribution en nature	**Comptabilisation des produits**	**Comptabilisation des charges**
Articles de secours	Comptabilisés à la date de réception à la fois comme produit et comme charge	
Immobilisations corporelles	Comptabilisés à la date de réception	Amortissement et dépréciation enregistrés de la même manière que pour les actifs immobilisés achetés
Services	Comptabilisés à la date de réception à la fois comme produit et comme charge	
Stocks	Comptabilisés à la date de réception	Passé en charges à la date d'utilisation
Subventions publiques – coûts d'exploitation bâtiments	Comptabilisés à la date de réception à la fois comme produit et comme charge	
Subventions publiques – droit d'utilisation Terrain et bâtiments, et autres équipements	Enregistré comme produit différé et comptabilisé comme produit lorsque la dépense y relative est encourue	Amortissement enregistré selon la méthode linéaire sur la durée des accords de subvention ou la vie utile de l'actif

Public

Affectation des contributions volontaires et dons

Les contributions volontaires et dons sont identifiés en fonction de leur degré d'affectation (voir aussi la note 32O *Contributions et dons de donateurs réservés à des fins spécifiques*):

<table>
<tr><td>Montants sans affectation spécifique</td><td colspan="2">Peuvent être utilisés à toutes les fins servant à promouvoir les objectifs de la Fédération
Les montants sont comptabilisés dans la catégorie des produits généraux
À la fin de l'exercice, les montants qui n'ont pas été dépensés sont ajoutés aux réserves générales</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Montants destinés à une affectation spécifique</td><td colspan="2">Entièrement placés sous le contrôle de la Fédération
Les montants peuvent faire l'objet de restrictions sur la manière, le délai ou le domaine dans lequel ils doivent être utilisés
Les montants sont comptabilisés en tant que contributions assujetties à des restrictions
À la fin de l'exercice, les montants qui n'ont pas été dépensés sont ajoutés aux réserves assujetties à des restrictions</td></tr>
<tr><td colspan="2">Ne sont pas entièrement contrôlés par la Fédération</td></tr>
<tr><td>Réservés pour une utilisation ultérieure
Les montants sont comptabilisés dans les produits différés pendant l'exercice actuel
Les montants sont comptabilisés dans les produits assujettis à des restrictions dans l'exercice futur pour lequel ils ont été affectés</td><td>Soumis à des obligations contractuelles spécifiques, au même titre que les subventions publiques
Les montants sont comptabilisés dans les produits assujettis à des restrictions à mesure que les dépenses sont engagées et que les obligations sont remplies
Les montants reçus mais pas comptabilisés sont inclus dans les produits différés</td></tr>
</table>

c) Produits de la prestation de services

Les produits résultant de la prestation de services proviennent de services supplémentaires facturés aux Sociétés nationales selon le principe du recouvrement des coûts, y compris les services de parc automobile, les services de logistique et les services administratifs fournis dans des pays où les Sociétés nationales agissent bilatéralement avec la Société nationale locale, et non multilatéralement avec la Fédération et la Société nationale locale. La Fédération fournit également des services contractuels à d'autres acteurs humanitaires sous la forme de subventions et de services de gestion de programmes. Facturés selon le principe du recouvrement des coûts, le produit de ces services est inclus dans la rubrique Produits des prestations de services de l'État consolidé du résultat global.

Les produits résultant de la prestation de services relèvent du champ d'application de l'IFRS 15 Produits tirés des contrats avec des clients, à l'exception de la location de véhicules sous contrats de location simple et des contrats de location de biens qui relèvent de l'IFRS 16 Contrats de location.

Les politiques de comptabilisation des produits des services tirés de contrats avec des clients sont décrites ci-dessous :

Type de produits des services	Comptabilisation des produits	Politique de comptabilisation des produits
Administratifs	sur la durée	Les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les services facturés au mois sont fournis.
Contractuels	sur la durée / à un moment précis	Les produits sont comptabilisés en fonction de l'obligation de prestation contractuelle, qui peut être sur la durée ou à un moment précis.
Logistique	sur la durée / à un moment précis	Les produits sont comptabilisés sur la durée s'il s'agit de services récurrents, tels que l'entreposage, et à un moment précis pour différents services, tels que les achats et les transports.
Parc automobile	à un moment précis	Les produits sont comptabilisés à un moment précis pour la vente de véhicules.

Lorsque les produits sont comptabilisés à un moment précis, ce moment est déterminé comme étant celui où le client reçoit les marchandises ou les services.

Public

L'accord relatif au projet ESSN entre la Fédération et ECHO (voir note 11) tombe sous le champ d'application de l'IFRS 15. Les produits liés à l'accord figurent en tant que Produits des prestations de services dans l'État consolidé du résultat global. Tous les services rendus ont trait aux distributions d'espèces aux bénéficiaires et sont traités comme une seule obligation de prestation. Étant donné qu'ECHO tire bénéfice du travail effectué par la Fédération au fur et à mesure que les espèces sont distribuées aux bénéficiaires, la Fédération remplit son obligation de prestation progressivement et le produit est comptabilisé en conséquence. L'accord ESSN est préfinancé par ECHO jusqu'à 98% de la valeur contractuelle. Le montant préfinancé est décaissé en tranches sous réserve d'une déclaration de la Fédération stipulant que la tranche précédente a été entièrement consommée. Un amendement a été apporté à l'accord ESSN le 21 décembre 2020. Cette modification contractuelle sera considérée comme étant un contrat séparé en vertu de la norme IFRS 15.

Il est nécessaire d'appliquer un jugement pour déterminer si le produit résultant de la prestation d'un service est comptabilisé sur la durée ou à un moment donné. Lorsque le produit est comptabilisé progressivement, l'exécution des obligations de prestation est mesurée en utilisant la méthode des sorties, qui est une mesure directe de la valeur pour le client pour des marchandises ou des services transférés. Lorsque les produits sont comptabilisés à un moment précis, l'exécution des obligations de prestation est mesurée en se fondant sur la confirmation écrite du client de la réception du contrôle sur les marchandises et/ou les services. Pour la prestation de services s'étendant sur plusieurs exercices, les produits sont comptabilisés lorsque les obligations de prestation ont été remplies par rapport aux services fournis à ce jour.

Les services fournis avant la réception des paiements sont classés sous Actifs visés par les contrats. Les contreparties obtenues à l'avance pour des services à fournir sont classées sous Engagements découlant de contrats.

Les politiques de comptabilisation des produits des services tirés de contrats de location sont décrites ci-dessous :

Type de produits locatifs	Comptabilisation des produits	Politique de comptabilisation des produits
Administratif	sur la durée	Les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les services facturables tous les mois sont fournis.
Parc automobile	sur la durée	Les produits de la fourniture de véhicules sous contrats de location simple sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat de location

Les conditions de paiement pour les produits de la prestation de services sont généralement de 30 jours à compter de la date de la facturation.

D. Frais

Toutes les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Il a été fait appel au jugement pour classer les frais dans des catégories de dépenses fonctionnelles qui cumulent les coûts relatifs à chaque catégorie (voir ci-dessous).

a) Catégories de dépenses fonctionnelles

Catégorie de frais	**Activité**	**Description**
Autres ressources (activités assujetties à des restrictions)	**Programmes** - Interventions humanitaires - Activités thématiques	Soutenir les Sociétés nationales : - dans la mise en œuvre de leurs programmes en faveur des populations touchées par des catastrophes et vulnérables - dans leur propre développement organisationnel
	Services supplémentaires	Fournir à des Sociétés nationales à titre individuel ou à des groupes de Sociétés nationales des services efficaces du point de vue des coûts, pertinents et axés sur la demande
Ressources ordinaires (activités non assujetties à des restrictions)	Activités de la gouvernance et du Secrétariat	Permettre à la Fédération de jouer son rôle statutaire qui consiste à agir en tant qu'organe permanent de liaison et de coordination entre les Sociétés nationales, à représenter la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sur le plan mondial et à fournir des services à l'ensemble du réseau

b) Principes d'établissement des coûts

Le principe d'établissement des coûts de la Fédération consiste à recouvrer intégralement les coûts, si bien que chaque catégorie fonctionnelle de coût inclut tous les coûts directs et indirects associés ainsi que les frais liés à l'affectation des promesses de dons.

Public

Coûts directs
Les coûts directs sont les coûts qui peuvent être aisément liés à un projet ou un service donné. Ils comprennent les coûts recouvrés après la fourniture de services supplémentaires spécifiques.

Coûts indirects
Les coûts directs des programmes et des services sont majorés d'un taux standard à titre de contribution au financement des coûts indirects de la fourniture de services de soutien essentiels au succès des opérations. Ces services de soutien indirect comprennent la gestion et la conduite des activités, les technologies de l'information et de la communication ainsi que des fonctions professionnelles et des services dans les domaines de la qualité des programmes, du compte rendu, de la mobilisation de ressources, des finances, de la technologie de l'information et des ressources humaines.

c) Provisions pour les opérations et les contributions aux Sociétés nationales

Pour réaliser ses programmes dans l'exercice normal de ses activités, la Fédération fournit des fonds aux Sociétés nationales membres. Deux mécanismes sont utilisés : les avances de trésorerie et les contributions aux Sociétés nationales.

i) Avances de trésorerie – Provisions pour les opérations
La Fédération verse des avances de trésorerie aux Sociétés nationales afin qu'elles puissent conduire des activités en son nom. Les montants avancés sont comptabilisés comme des créances jusqu'à ce que les Sociétés nationales concernées soumettent à la Fédération des rapports sur l'utilisation des fonds. Une provision représente la valeur des avances de trésorerie faites à des Sociétés nationales qui n'ont pas encore soumis de rapports, et la charge connexe est comptabilisée sous Provisions pour les opérations. Quand les Sociétés nationales soumettent un rapport sur l'utilisation des fonds, la provision est corrigée et la charge est reclassée en fonction de sa nature.

ii) Contributions aux Sociétés nationales
La Fédération verse des contributions en espèces pour financer les activités des Sociétés nationales membres. Ces contributions sont comptabilisées en tant que charges opérationnelles à mesure qu'elles sont engagées.

Transferts monétaires
Des transferts monétaires sont effectués pour les Sociétés nationales qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques par la Fédération afin de vérifier si elles ont la capacité organisationnelle et les contrôles internes nécessaires pour gérer de manière efficace les fonds reçus de la Fédération et répondre aux objectifs des projets et aux exigences de redevabilité des parties prenantes. La Société nationale qui bénéficie du transfert gère l'utilisation des fonds en fonction de sa réglementation interne et en rend compte à la Fédération sans être obligée de fournir des justificatifs détaillés pour chaque dépense engagée. L'utilisation par les Sociétés nationales des fonds obtenus dans le cadre de transferts monétaires est soumise à des audits périodiques.

Avances de trésorerie
La Fédération verse des contributions en espèces à des Sociétés nationales pour la mise en œuvre des activités relevant de l'appel relatif au Covid-19. Ces contributions sont comptabilisées en tant que charges opérationnelles à mesure qu'elles sont engagées. Cependant, la Fédération n'ayant pas officiellement évalué si ces Sociétés nationales ont la capacité organisationnelle et les contrôles internes nécessaires pour gérer de manière efficace les fonds reçus de la Fédération et répondre aux objectifs des projets et aux exigences de redevabilité des parties prenantes, elle effectue des contrôles supplémentaires pour vérifier l'utilisation par les Sociétés nationales des fonds transférés. Ainsi, la Fédération vérifie notamment les justificatifs, les factures, les reçus etc. pour les dépenses engagées par les Sociétés nationales et certifie que les dépenses ont été engagées conformément aux accords signés par la Fédération avec les Sociétés nationales exécutantes.

E. Locations

L'IFRS 16 définit une location comme étant « un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit d'utiliser un actif pour une période donnée moyennant une contrepartie ». À la conclusion d'un contrat, la Fédération fait appel à son jugement pour vérifier si un contrat constitue ou contient un contrat de location. Pour vérifier si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, la Fédération utilise la définition d'un contrat de location selon la norme IFRS 16.

Pour les contrats où la Fédération est preneur, la Fédération a choisi de ne pas séparer les composantes non locatives et de comptabiliser les composantes locatives et non locatives comme une seule composante de nature locative.

Pour les contrats où la Fédération est bailleur, la Fédération répartit le prix de transaction selon le montant de la contrepartie qu'elle escompte pour chaque composante du contrat.

Public

En tant que preneur
À la date de prise d'effet du contrat, la Fédération comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif relatif aux contrats de location. L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est mesuré au coût. Le coût comprend :

- le montant de l'évaluation initiale du passif locatif ;
- ajusté du montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date ;
- plus les coûts directs initiaux engagés par le preneur ;
- plus une estimation que le preneur devra engager lors du démantèlement et de l'enlèvement de l'actif sous-jacent, au moment de la restauration du site sur lequel il est situé ou de la remise en état tel qu'exigé par les conditions générales du contrat de location ;
- déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est ensuite amorti de manière linéaire, étant retenue la durée correspondant à la période entre la date de prise d'effet du contrat et la date au plus tôt entre le terme de la durée d'utilisation de cet actif, ou le terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. Les durées d'utilisation estimées des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont déterminées sur la même base que celles des Biens immobiliers, véhicules et équipements. En outre, l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est régulièrement diminué du montant des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations du passif relatif aux contrats de location.

Le passif locatif est initialement évalué comme étant la valeur du montant des loyers non encore versés à la date de prise d'effet du contrat. La Fédération fait appel à son jugement pour déterminer la durée raisonnablement certaine de la location. La Fédération a choisi de ne pas évaluer ses passifs locatifs sur une base actualisée, car l'incidence de l'actualisation n'est pas significative.

Les loyers pris en compte pour évaluer la dette de loyers comprennent :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;
- les paiements de loyer variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de prise d'effet ;
- les sommes que le preneur devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties données ; et
- le prix d'exercice de toute option d'achat que la Fédération a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers lors d'une période facultative de renouvellement si la Fédération a la certitude raisonnable d'exercer une option de renouvellement, et les pénalités en cas de résiliation anticipée du contrat de location, à moins que la Fédération n'ait la certitude raisonnable de ne pas résilier de manière anticipée.

Après la date de prise d'effet du contrat, la dette de loyers est évaluée en :

- réduisant la valeur comptable pour prendre en compte les loyers déjà payés ; et
- réévaluant la valeur comptable pour refléter :
  - une modification du montant des loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux ;
  - un changement dans l'estimation par la Fédération des sommes qu'elle devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties données ; ou
  - un changement dans l'appréciation par la Fédération de l'exercice d'une option d'achat, de renouvellement ou de résiliation.

Si la dette de loyers est réévaluée de la sorte, la valeur comptable de l'actif constaté au titre du droit d'utilisation est réajustée. Dans le cas où la valeur comptable de l'actif constaté au titre du droit d'utilisation est ramenée à zéro, le montant de la réévaluation est comptabilisé en résultat net.

La Fédération présente les actifs constatés au titre du droit d'utilisation dans Biens immobiliers, véhicules et équipements, et la dette de loyers dans Prêts et emprunts dans l'État consolidé de situation financière (voir note 20).

Contrats de location de courte durée et contrats de location portant sur des actifs de faible valeur
La Fédération a choisi de ne pas comptabiliser les actifs constatés au titre du droit d'utilisation et la dette de loyers des contrats de location à court terme dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur. La Fédération comptabilise en dépenses, sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat, les paiements de loyers associés à ces contrats de location.

Public

En tant que bailleur
Là où la Fédération agit en tant que bailleur, elle détermine dès le début si un contrat de location est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple. Pour classer chaque contrat, la Fédération procède à une évaluation globale pour déterminer si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Si c'est le cas, il s'agira donc d'un contrat de location-financement. Dans le cas contraire, il s'agira d'un contrat de location simple. Dans le cadre de cette évaluation, la Fédération prend en compte certains indicateurs, tels que le fait de savoir si le contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif.

La Fédération n'a pas de contrats de location-financement en tant que bailleur.

Lorsque la Fédération est un bailleur intermédiaire, elle comptabilise séparément sa participation dans le contrat de location principal et dans le contrat de sous-location. Elle évalue la classification du contrat de location d'une sous-location par rapport à l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal et non par rapport à l'actif sous-jacent. Si le contrat de location principal est un contrat de location à court terme auquel la Fédération applique l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme, elle classifiera le contrat de sous-location en tant que contrat de location simple.

Les produits locatifs issus de contrats de location simple sont comptabilisés en produits des services dans l'État consolidé du revenu global, de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

F. Taxation

La Fédération est exonérée de toutes taxes fiscales en Suisse et dans la plupart des pays dans lesquels ses délégations sont implantées.

G. Produits et charges financiers

Le résultat financier net se compose des intérêts et dividendes reçus sur les placements, des gains et des pertes de change réalisés sur le règlement des annonces de contributions, des gains et des pertes de change réalisés ou latents sur les réévaluations des actifs et des passifs libellés en monnaies étrangères, et des gains et pertes réalisés ou latents sur des parts détenues dans des fonds mondiaux de placements en actions et fonds obligataires.

Les intérêts perçus sont comptabilisés en produits dans l'État consolidé du résultat global, tels que courus, en tenant compte du rendement effectif de l'actif.

H. Instruments financiers

a) Actifs financiers

Les actifs financiers de la Fédération sont composés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de placements, de créances, d'actifs visés par les contrats, de couvertures de flux de trésorerie et d'actifs financiers associés au projet ESSN (voir ci-dessous). En vertu de l'IFRS 9, les actifs financiers évalués au coût amorti sont dépréciés en utilisant le modèle des « pertes de crédit attendues ». Ce modèle de dépréciation ne s'applique pas aux investissements classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les pertes de crédit attendues sont calculées sur la base de l'évolution des risques de crédit et évaluées à un montant équivalent à la durée de vie des actifs financiers.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs en caisse, les liquidités en banque et les dépôts bancaires dont l'échéance est de trois mois au plus à compter de la date d'acquisition, qui sont soumis à un risque négligeable de changement de leur juste valeur.

ii) Placements
Les placements à court terme sont d'abord comptabilisés à la juste valeur puis évalués à leur valeur amortie. Ils incluent les dépôts bancaires à court terme ayant des échéances supérieures à trois mois, mais inférieures à un an. Les placements à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur par le résultat, et comprennent les titres détenus dans des fonds obligataires mondiaux et les unités détenues dans des fonds mondiaux de placements en actions. Les deux fonds sont classés dans la catégorie des actifs financiers. La juste valeur des titres est entièrement déterminée par référence aux informations publiées sur les cotations de cours dans un marché actif. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés à la date de la transaction, qui est la date à laquelle les gérants de fortune s'engagent à acheter ou à vendre l'actif, pour le compte de la Fédération. Les gains et les pertes réalisés ou latents découlant des variations de la juste valeur des actifs financiers sont portés à l'État consolidé du résultat global sous Produits/(charges) financiers nets, pour la période durant laquelle ils se produisent. Les placements ayant des échéances supérieures à douze mois après l'exercice sont classés en tant qu'actifs non courants.

Public

iii) Créances
Le compte Débiteurs comprend les contributions statutaires dues, mais non encore reçues, les contributions volontaires et les dons annoncés par des Sociétés nationales et des donateurs respectivement, mais non encore versés, et les montants dus par des Sociétés nationales et par divers clients pour des prestations de services.

Les Autres débiteurs comprennent les avances aux Sociétés nationales et aux employés, les montants dus au titre des taxes remboursables, les créances diverses, la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie et les actifs visés par les contrats.

Les créances clients sont initialement comptabilisées dès leur création. Une créance client sans composante financière importante est d'abord évaluée au prix de transaction puis évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Le produit des intérêts, les gains et les pertes de change et la dépréciation sont comptabilisés en résultat net.

Les créances sont dépréciées sur la base du modèle de pertes de crédit attendues, qui est une estimation des pertes de crédit établies par pondération probabiliste. Les pertes de crédit sont évaluées comme étant la valeur actualisée de tous les manques à gagner en flux de trésorerie, c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie dus à la Fédération aux termes du contrat et les flux que la Fédération s'attend à recevoir.

Les créances, dont le recouvrement ne sera confirmé que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Fédération, ne sont pas comptabilisées comme telles dans l'État consolidé de situation financière, mais sont présentées comme des actifs éventuels (voir note 30). Si l'effet est significatif, la juste valeur des actifs éventuels est déterminée en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus qui reflètent les prévisions du marché sur la valeur temps de l'argent.

***iv)* Couvertures de flux de trésorerie**
Les instruments de couverture sont utilisés pour atténuer les risques de change liés au paiement des contributions statutaires en devises étrangères. Ils reposent sur une comptabilité de couverture pour éviter tout décalage comptable, les effets des changements des justes valeurs des éléments couverts et des instruments de couverture étant mesurés, mis en adéquation et comptabilisés dans la même période dans la déclaration des produits et des charges.

Lorsqu'un produit dérivé est désigné comme instrument de couverture de flux de trésorerie, la partie de la variation de la juste valeur dont la couverture est efficace est comptabilisée dans Autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture. La partie de la variation de la juste valeur d'un dérivé dont la couverture est inefficace est immédiatement comptabilisée dans l'État du résultat global. Le montant accumulé dans la réserve de couverture est également reclassé dans l'État du résultat global dans la même période durant laquelle l'élément couvert ou les flux de trésorerie prévus influent sur les produits et les charges.

b) Passifs financiers

Les passifs financiers de la Fédération sont composés de dettes, de prêts, d'emprunts et de passifs financiers associés au projet ESSN (voir ci-dessous). Il s'agit d'engagements envers des tiers, d'abord comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti.

Prêt de la FIPOI pou le bâtiment
Il est courant que les organisations internationales aient accès à des prêts à taux zéro, accordés par le Gouvernement suisse par le biais de la Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI), pour les améliorations apportées aux bâtiments. Il existe ainsi un marché pour de tels prêts, dont le taux d'intérêt est de 0 %. Le coût amorti du passif financier équivaut aux coûts réels du passif financier tel que comptabilisé par la Fédération internationale, et un taux d'intérêt inférieur au marché n'apporte aucun avantage en nature.

c) Projet ESSN

Les aides en espèces versées aux bénéficiaires au titre de la Composante B de l'accord relatif au projet ESSN entre la Fédération et ECHO (voir note 11) ne constituent pas une obligation de prestation, car la Fédération redistribue des espèces fournies par ECHO aux bénéficiaires désignés. Les distributions d'espèces ne sont pas comptabilisées dans l'État consolidé du résultat global.

Un passif financier est comptabilisé pour refléter le montant estimé à verser aux bénéficiaires ayant déjà reçu une carte de paiement au titre du contrat ESSN initial à fin mars 2021. Il s'agit là du délai prévu à l'origine pour les paiements monétaires aux bénéficiaires (composante B) en vertu du contrat ESSN initial.

Public

I. Stocks

Les stocks d'articles de secours prépositionnés qui n'ont pas été attribués à un projet sont indiqués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur réalisable nette. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré et comprend le coût d'achat et d'autres coûts directement imputables à l'acquisition. Les dons en nature d'articles de secours prépositionnés sont inclus dans les stocks et leur juste valeur est intégrée au calcul du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette est le prix de vente estimé, dans une transaction conclue dans les conditions normales du marché, diminué des frais de vente imputables. Les stocks sont comptabilisés comme dépenses dès qu'ils ont été attribués à un projet.

Les articles de secours et autres biens achetés pour des projets spécifiques sont passés en charges au moment de leur réception et ne sont pas inclus dans les stocks.

J. Biens immobiliers, véhicules et équipements

Les biens immobiliers, les véhicules et les équipements sont comptabilisés à leur coût historique diminué des amortissements cumulés. Les actifs apportés et donnés, reçus en nature, sont portés en compte selon les mêmes principes que les actifs achetés, les coûts d'acquisition étant déterminés sur la base des valeurs indiquées par les donateurs. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire de façon à étaler l'amortissement sur la durée de vie utile estimée des actifs, comme suit :

Terrains et bâtiments	jusqu'à 50 ans
Véhicules lourds	10 ans
Véhicules légers	4 – 5 ans
Équipements informatiques	3 – 4 ans
Autres équipements	2 – 10 ans

Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure au montant recouvrable estimé, l'actif est immédiatement déprécié à ce montant recouvrable estimé. Les gains et pertes sur les cessions sont déterminés en comparant les produits aux valeurs comptables nettes et sont comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global.

Les dépenses postérieures ne sont capitalisées que si elles augmentent potentiellement les avantages économiques futurs pour la Fédération et si le coût peut être mesuré de manière fiable. Les coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global pour l'exercice durant lequel ils sont encourus.

K. Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont capitalisés sur la base des coûts d'acquisition et des coûts encourus, y compris les coûts de la main d'œuvre propre, pour leur mise en service. Les amortissements sont calculés sur une base linéaire de façon à étaler l'amortissement de la valeur résiduelle estimée des actifs sur leur durée de vie utile estimée, fixée à 10 ans pour le progiciel de gestion intégré de la Fédération et 3 à 4 ans pour d'autres immobilisations incorporelles. Les coûts associés à la maintenance des logiciels informatiques sont comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global pour l'exercice durant lequel ils sont encourus.

L. Dépréciation de valeur

Pour déterminer s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif, la valeur comptable des actifs financiers de la Fédération autres que les actifs financiers à la juste valeur par le résultat et les stocks (voir note 36H) est examinée périodiquement pour vérifier les montants qui pourraient ne pas être recouvrables.

Une dépréciation de valeur est comptabilisée dans l'État consolidé du résultat global lorsqu'il existe un déficit entre la valeur comptable d'un actif et sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé de sa valeur d'utilité et de sa juste valeur moins les coûts de vente. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle moyennant un taux d'escompte qui reflète les évaluations actuelles sur le marché de la valeur temps de l'argent et des risques inhérents à l'actif.

Une dépréciation est corrigée lorsqu'il y a une révision à la hausse de la valeur recouvrable. Une dépréciation n'est corrigée que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable nette qui aurait été déterminée après déduction des pertes de valeur et des amortissements, si aucune perte par dépréciation n'avait été comptabilisée.

Public

M. Coûts des avantages du personnel

a) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entité verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

La Fédération entretient deux fonds de pension, le plan de prévoyance de base et le plan de prévoyance complémentaire, pour son personnel expatrié intervenant sur le terrain et pour tout le personnel du siège. Les plans de prévoyance sont des fonds financés. Ils fournissent des prestations de retraite sur la base du solde du compte cumulé du participant. Ils fournissent également des prestations en cas de décès, d'invalidité et de cessation d'emploi. Sous certaines conditions, les membres des plans de prévoyance peuvent aussi prétendre à des contributions pour couvrir les coûts de l'assurance maladie pendant leur retraite.

Aux fins des présents états financiers consolidés, les deux plans sont considérés et traités comme un seul régime à prestations définies, conformément aux exigences de l'IAS 19. En outre, conformément aux exigences de l'IAS 19, les contributions aux coûts de l'assurance maladie des retraités sont comptabilisés comme un régime à prestations définies.

Le montant comptabilisé dans l'État consolidé de situation financière pour les régimes à prestations définies est la valeur actualisée des engagements de retraite à la date de la fin de l'exercice, moins la juste valeur des actifs des plans de prévoyance. L'assurance maladie des retraités n'est pas financée et, à ce titre, ne dispose pas d'actifs. Les obligations au titre des prestations de retraite sont calculées par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédits projetées. La valeur actuelle des engagements de retraite est déterminée en actualisant les rendements futurs estimés des actifs du fonds par référence aux taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie qui ont des échéances correspondant approximativement à celles des engagements de retraite en question et sont libellées en francs suisses, la monnaie dans laquelle les prestations seront payées. En déterminant la valeur actuelle des engagements de retraite et le coût des prestations correspondantes pour les plans de prévoyance, la Fédération attribue les prestations selon les périodes de service sur une base linéaire pour diminuer par ex. la retraite ou les prestations en cas de décès et d'invalidité. Pour le régime d'assurance maladie des retraités, les droits à prestations sont attribués de manière linéaire sur 15 ans, ce qui représente la période de service après laquelle les employés n'acquièrent plus un montant supplémentaire significatif de droits à prestations.

La Fédération comptabilise immédiatement le total de tous les gains et de toutes les pertes actuarielles dans les Autres éléments du résultat global. Les dépenses relatives aux prestations définies sont incluses dans les charges opérationnelles liées aux avantages du personnel. Les gains découlant de modifications du règlement de la Caisse de pensions sont immédiatement comptabilisés sous forme de crédit dans les charges opérationnelles liées aux avantages du personnel.

Le personnel employé localement par les délégations bénéficie de prestations sociales conformément à la législation du pays concerné et des conventions collectives locales. Les coûts de ces avantages sont comptabilisés dans les présents états financiers consolidés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

b) Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat de travail sont payables soit lorsqu'il est décidé de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel avant la date normale de son départ en retraite ou avant la date d'achèvement de son contrat, soit lorsqu'un employé décide de partir volontairement en échange de ces indemnités.

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées sur la base d'un plan officiel de licenciement d'employés actuels, ou sont accordées suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires.

Dans certaines juridictions, la Fédération a l'obligation de calculer et de payer les indemnités de fin de contrat conformément à la législation nationale, quel que soit le motif du départ de l'employé. Ces obligations sont incluses dans les Provisions pour les opérations, et les dépenses connexes sont comptabilisées dans la rubrique Avantages du personnel dans les présents états financiers consolidés.

Public

N. Provisions

Des provisions pour frais de licenciement, opérations, déficits de projets et restructuration sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources seront nécessaires pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à l'aide d'un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques spécifiques à ce passif.

a) Provision pour frais de licenciement

Une provision est constituée pour couvrir les coûts estimés de licenciements annoncés, pour lesquels des indemnités sont normalement payées dans les 12 mois suivants. Un licenciement est comptabilisé lorsque la décision de mettre fin au contrat d'un employé a été prise et communiquée.

b) Provision pour les opérations

Le montant des provisions pour les opérations représente principalement la valeur des avances sur opérations faites à des Sociétés nationales qui n'ont pas encore soumis de rapports à la date de clôture de l'exercice. De ce fait, à la date de clôture de l'exercice, des ventilations détaillées des dépenses encourues par ces Sociétés nationales ne sont pas encore connues, mais sont normalement communiquées peu après.

c) Provision pour les déficits liés aux promesses de dons et aux services

Une provision pour déficits liés aux promesses de dons et aux services est comptabilisée lorsque les charges sont supérieures aux produits et que la Fédération juge que l'obtention d'un financement complémentaire est improbable. Si un financement complémentaire n'est pas reçu dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice, ces déficits sont amortis à moins qu'il existe des indices objectifs montrant qu'un financement complémentaire pourrait encore être obtenu.

d) Provision pour frais de restructuration

Une provision pour frais de restructuration est comptabilisée lorsque la Fédération a une obligation implicite de procéder à une restructuration, c'est-à-dire, lorsqu'il existe un plan officiel détaillé définissant les éléments principaux d'une restructuration et que des éléments laissent valablement penser que le plan sera mis en œuvre.

O. Réserves

a) Réserves assujetties à des restrictions

Ces réserves représentent l'excédent cumulé sur les dépenses pour des activités au titre des Autres ressources. Les réserves assujetties à des restrictions comprennent les éléments suivants :

Fonds détenus pour les opérations
Contributions volontaires et dons réservés à des fins spécifiques par les donateurs
L'excédent cumulé des contributions volontaires et dons affectés à des fins spécifiques sur les dépenses opérationnelles effectuées est inscrit comme Fonds détenus pour des opérations sur le terrain dans la catégorie des réserves assujetties à des restrictions. Si des fonds ainsi réservés ne peuvent pas être utilisés, la Fédération obtient de la Société nationale ou d'un autre donateur l'autorisation de réaffecter ces fonds à un autre usage ou les restitue à la Société nationale ou à ce donateur. Dans ce dernier cas, le montant en question est comptabilisé comme une dette jusqu'à ce que le remboursement soit effectué.

Opérations avec financement déficitaire temporaire
Les charges au titre de projets individuels sur le terrain peuvent temporairement excéder le montant des produits alloués à ces projets aux dates de présentation des comptes. Cet excédent des charges sur les produits est reflété séparément dans les Fonds détenus pour des opérations comme « Opérations avec financement déficitaire temporaire » tant que la direction estime que des financements complémentaires seront versés. Quand la Fédération estime que des financements complémentaires ne seront probablement pas versés, le déficit est reclassé comme dépense générale, et reflété comme une réduction des réserves générales par le biais de la provision maintenue pour les déficits liés aux promesses de dons et aux services.

Public

b) Réserves générales

Les réserves générales ne sont sujettes à aucune restriction légale ou imposée par une tierce partie et peuvent être utilisées comme la Fédération le juge approprié. Les réserves générales peuvent être affectées par la Fédération à des utilisations spécifiques, pour couvrir des obligations futures ou atténuer des risques spécifiques.

c) Réserves attribuées

Les réserves attribuées comprennent les éléments suivants :

Réserve pour propre assurance
La Fédération assure elle-même ses véhicules contre les collisions, la perte et autres dégâts. Sur la base d'une évaluation de l'exposition aux risques, cette réserve est établie pour couvrir les indemnités approuvées lorsqu'elles sont exigibles.

Réserve pour réunions statutaires
Des fonds sont mis de côté pour couvrir les coûts anticipés des réunions statutaires futures et des initiatives du Conseil de direction quand les événements ont lieu.

Réserve pour projets spécifiques
Comme indiqué à la note 32D, conformément au principe de la Fédération relatif au recouvrement intégral des coûts, les coûts directs des programmes et des services sont majorés de 6,5 % à titre de contribution au financement des coûts indirects de la fourniture de services de soutien essentiels au succès des opérations. Si les charges liées à une opération excèdent CHF 50 000k et si le montant total prélevé pour un exercice donné dépasse le montant total encouru, l'excédent est affecté aux projets selon une décision adoptée par le Conseil de direction. Dans l'attente de la décision du Conseil de direction, l'excédent est affecté à une réserve attribuée.

Réserve pour grands travaux d'entretien
En mars 2016, la Fédération a conclu avec la FIPOI un accord relatif à un prêt sans intérêt sur une période de 50 ans destiné à être utilisé par la Fédération pour construire un nouveau bâtiment de bureaux. Aux termes de cet accord, la Fédération s'engage à procéder à des travaux d'entretien réguliers du bâtiment et est tenue de constituer une réserve attribuée pour financer les grands travaux d'entretien dès l'acceptation du nouvel immeuble. La Fédération versera une dotation annuelle correspondant à 0,75 % de la valeur des travaux de construction du bâtiment. La réserve ne sera utilisée qu'aux fins suivantes :

- obsolescence planifiée, y compris les grands travaux de rénovation et de remplacement ;
- réparations urgentes.

33. Normes, amendements et interprétations nouveaux

Les normes, amendements et interprétations ci-après ont été publiés, mais ne sont pas encore applicables. Ils n'ont pas été appliqués de façon anticipée lors de la préparation des présents états financiers consolidés. L'impact attendu de chaque norme, amendement et interprétation sur la base de l'évaluation qui a été effectuée par la direction est présenté ci-après.

Normes, interprétations et amendements aux normes existantes qui ne sont pas encore applicables et qui sont pertinents pour les opérations de la Fédération :

Norme / Amendement / Interprétation	Date d'effet	Application prévue par la Fédération	Impact attendu
Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat (Modification d'IAS 37)	1er janvier 2022	Exercice 2022	Non significatif
Améliorations annuelles aux normes IFRS 2018-2020	1er janvier 2022	Exercice 2022	Non significatif
Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants (Modification d'IAS 1)	1er janvier 2023	Exercice 2023	Non significatif

Public